

Rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2016 du Régime de retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS – FTQ)

Numéros d'enregistrement : Retraite Québec (RQ) : 38000

Agence du revenu du Canada (ARC): 1201748

Montréal, le 31 octobre 2017

1035, av. Wilfrid-Pelletier, bur. 550 Québec, QC G1W 0C5



Table des matières

	Pa	.ge
Section 1 :	Sommaire	. 1
Section 2 :	Introduction	. 2
Section 3:	Situation financière selon l'approche de capitalisation	. 4
Section 4:	Situation financière selon l'approche de solvabilité	. 7
Section 5 :	Cotisations requises	. 9
Section 6 :	Renseignements additionnels	10
Section 7:	Retraits d'employeur	11
Section 8 :	Opinion actuarielle	15
Annexe A:	Actif du régime	16
Annexe B:	Résumé des dispositions du régime	18
Annexe C:	Données sur les participants	21
Annexe D :	Méthode et hypothèses actuarielles - Capitalisation	26
Annexe E:	Méthode et hypothèses actuarielles - Solvabilité	29
Annexe F:	Méthode et hypothèses actuarielles – Retrait d'employeur	31
Annexe G:	Nature et valeur des droits des participants – Solutions Oldcastle	33
Annexe H:	Nature et valeur des droits des participants – CAMO	34
Annexe I :	Méthode pour établir le degré de solvabilité mensuel	35
Annexe J:	Méthodes et hypothèses - Cout supplémentaire en solvabilité	36
Annexe K:	Confirmation de l'administrateur	37
Annexe L:	Liste des taux de cotisations	38

i



Section 1: Sommaire

TABLEAU 1.1 SOMMAIRE DES RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2016 (EN '000 \$)

	2016-12-31	2013-12-31
Situation financière selon l'approche de capitalisation		
Valeur actuarielle de l'actif (excluant cotisations volontaires)	122 600	38 121
Passif actuariel	111 397	34 480
Excédent (déficit)	11 203	3 641
Degré de capitalisation	110,1%	110,6%
Situation financière selon l'approche de capitalisation sans la	a rásarva d'indavati	on
Valeur actuarielle de l'actif (excluant cotisations volontaires)	122 600	38 121
Passif actuariel	68 684	20 510
1 assii actuarici	00 004	20 310
Excédent (déficit)	53 916	17 611
Degré de capitalisation sans la réserve d'indexation	178,5%	185,9%
Situation financière selon l'approche de solvabilité		
Valeur marchande de l'actif (excluant cotisations volontaires)	122 600	38 121
Passif actuariel	129 610	32 336
Excédent (déficit)	(7 010)	5 785
Degré de solvabilité	94,6%	117,9%
	,	,
Exigences de provisionnement (annualisées)		
Cotisation d'exercice requise (année suivante)	28 501	21 235
Indice de valeur de la rente selon l'âge de retraite sans réduction		
60 ans	11,8902	11,9172
61 ans	11,2917	11,3092
62 ans	10,7142	10,7245
63 ans	10,7142	10,7243
64 ans	9,6191	9,6210
65 ans	9,1000	9,0210
05 ans	<i>)</i> ,1000	7,1000

1



Section 2: Introduction

À la demande du Comité de retraite, nous avons procédé à l'évaluation actuarielle du Régime de retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ) (le «régime») au 31 décembre 2016. La dernière évaluation complète du régime a été produite en date du 31 décembre 2013 et était accompagnée d'un certificat actuariel valable jusqu'au 31 décembre 2016. Le rapport de cette évaluation actuariel a été soumis à Retraite Québec le 10 septembre 2014.

Le RRFS-FTQ est un régime interentreprises à prestations déterminées visé par la section X du Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (le « Règlement RRFS »).

Objectifs du mandat

Le présent rapport vise à renseigner les utilisateurs sur :

- le niveau de provisionnement du régime en date du 31 décembre 2016 afin de mettre de côté les éléments d'actif nécessaires à la constitution des prestations avant leur versement effectif;
- les gains et les pertes résultant de tout écart entre les hypothèses utilisées lors de la dernière évaluation et l'expérience réelle du régime;
- les cotisations requises à verser pour la prochaine année, satisfaisant les limites de provisionnement de la Loi de l'impôt sur le revenu (« LIR ») et les exigences de provisionnement de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (la « Loi RCR »);
- la règle pour la détermination de la cotisation d'exercice pour les trois années débutant le 1^{er} janvier 2018;
- le niveau de solvabilité du régime, conformément à la Loi RCR;
- l'impact de la modification no 9;
- une méthode permettant d'évaluer le degré de solvabilité du régime en tout temps jusqu'à la prochaine évaluation actuarielle, conformément à l'exigence de l'article 84 du Règlement.

Termes du mandat

Les termes du mandat suivants nous ont été confiés par le Comité de retraite :

- procéder à l'évaluation conformément à la LIR et à la Loi RCR ainsi qu'aux normes de pratique actuarielle au Canada;
- utiliser une marge implicite pour écarts défavorables de 0,25 % par année dans le taux d'actualisation selon l'approche de capitalisation aux fins de déterminer le passif actuariel;
- utiliser une marge implicite pour écarts défavorables de 0,58 % par année dans le taux d'actualisation selon l'approche de capitalisation aux fins de déterminer le cout normal du régime.



Modification no 9

Le 25 septembre 2017, la FTQ a résolu de demander l'enregistrement de la modification no 9 et le présent rapport tient compte des changements qui en résultent.

Premièrement, elle tient compte du retrait de trois employeurs :

- Fortress Global Cellulose Ltd
- Comité d'adaptation de la main d'œuvre pour personnes handicapées (« CAMO »)
- Solutions Oldcastle Enclosure, Division de Les Matériaux de Construction Oldcastle Canada, Inc. (« Solutions Oldcastle »).

Plus de détails sur ces retraits sont disponibles à la Section 7 ainsi qu'aux Annexes G et H de ce rapport.

Deuxièmement, elle prévoit l'indexation des rentes accumulées au 31 décembre 2013 ainsi que celles créditées en 2014 et 2015 jusqu'au 1^{er} janvier 2017.

Troisièmement, elle modifie le calcul de la valeur de transfert en retirant la valeur de la prestation additionnelle de celle-ci.

Finalement, elle ajoute plusieurs groupes au régime et modifie le taux d'accumulation futur de la rente de certains autres groupes.

Évènements subséquents

Le 21 septembre 2017, le Règlement modifiant le Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite est entré en vigueur. Puisque ce règlement prenait effet le 31 décembre 2016, le présent rapport d'évaluation actuarielle tient compte de ses dispositions.

Les modifications apportées au Règlement RRFS et la modification no 9 sont entrées en vigueur après la date d'évaluation. Les éléments apportés par ces évènements qui ont un impact sur les résultats sont reflétés dans l'évaluation. Il n'y a, à notre connaissance, aucun autre évènement subséquent à la date d'évaluation qui, à notre avis, pourrait avoir un impact matériel sur les résultats.

Prochaine évaluation actuarielle

La prochaine évaluation actuarielle complète du régime devra être effectuée au plus tard en date du 31 décembre 2019 et est requise conformément aux exigences de financement. Les recommandations du présent rapport ne visent donc que les années 2018 à 2020, inclusivement.



Section 3 : Situation financière selon l'approche de capitalisation

Introduction

Lorsque nous procédons à une évaluation actuarielle du régime selon l'approche de capitalisation, nous comparons les valeurs respectives de l'actif du régime et des prestations constituées, en supposant que le régime sera maintenu indéfiniment.

Actif du régime

La caisse du régime est détenue en fiducie par SSQ Société d'assurances-vie et est investie conformément à la politique de placement.

Aux fins de la présente évaluation, l'actif utilisé est basé sur celui en date du 31 décembre 2016 tel que présenté aux états financiers préparés en juin 2017 et vérifiés à cette même date par la firme Deloitte. L'actif disponible pour les bénéfices qui y est présenté est de 124 268 000 \$. L'Annexe A présente l'information pertinente à l'actif du régime.

Résumé des dispositions

Un sommaire des principales dispositions du régime est joint à l'Annexe B.

Données

Les données de participation sur lesquelles cette évaluation est fondée sont basées sur les dossiers administratifs maintenus par l'équipe d'administration du Comité de retraite et mis à jour annuellement avec les données de base fournies par les employeurs. Afin d'en contrôler la fiabilité, les données à l'égard de chaque participant ont été comparées avec celles de la dernière évaluation et chacune des différences a été justifiée. L'Annexe C présente un sommaire des données sur les participants, l'évolution des participants depuis la dernière évaluation actuarielle ainsi qu'une ventilation selon plusieurs critères d'importance.

Méthodes et hypothèses

La méthode de capitalisation doit comprendre l'hypothèse d'indexation prévue au Règlement RRFS (« la réserve d'indexation »).

Les méthodes et hypothèses actuarielles utilisées aux fins de la présente évaluation sont énoncées à l'Annexe D.



Situation financière

TABLEAU 3.1
BILAN ACTUARIEL SELON L'APPROCHE DE CAPITALISATION (EN '000 \$)

	2016-12-31			
	Après modification no 9	Après changement d'hypothèses	Avant changement d'hypothèses	2013-12-31
Valeur actuarielle de l'actif	124 268	124 268	124 268	38 366
Cotisations volontaires	(1 668)	(1 668)	(1 668)	(245)
Actif disponible	122 600	122 600	122 600	38 121
Passif actuariel				
Participants actifs	101 929	99 564	97 135	33 006
Participants inactifs	4 537	4 349	4 256	872
Participants retraités	4 931	4 766	4 705	602
Passif total	111 397	108 679	106 096	34 480
Excédent d'actif (déficit)	11 203	13 921	16 504	3 641
Degré de capitalisation - avec la réserve d'indexation	110,1%	112,8%	115,6%	110,6%
Valeur de la réserve d'indexation	42 713	41 740	41 611	13 970
Passif total sans la réserve d'indexation	68 684	66 939	64 485	20 510
Excédent d'actif (déficit)	53 916	55 661	58 115	17 611
Degré de capitalisation - sans la réserve d'indexation	178,5%	183,2%	190,1%	185,9%

Réserve de fluctuation et utilisation de l'excédent

L'article 17.3 du texte du régime prévoit qu'une réserve minimale d'au moins 10 % du passif actuariel de capitalisation doit être conservée avant toute utilisation d'un excédent d'actif.

La constitution d'une telle réserve vise avant tout à maintenir un coussin de sécurité pour éviter des fluctuations de la cotisation salariale; cette réserve absorbera principalement des pertes d'expérience révélées par une évaluation actuarielle subséquente.

Comme l'excédent d'actif est de 12,8 % du passif actuariel de capitalisation, le Bureau de la FTQ a adopté la modification no 9 prévoyant notamment l'indexation en date du 31 décembre 2016 des crédits de rentes de tous les participants accumulés le 31 décembre 2013 ainsi que ceux accumulés en 2014 et 2015. Suite à l'application de cette modification, l'excédent d'actif est de 10,1 % du passif actuariel de capitalisation.



Conciliation de l'excédent (déficit) d'actif

Le tableau ci-dessous présente la conciliation de la position financière constatée lors de la dernière évaluation actuarielle avec celle du présent rapport.

TABLEAU 3.2 CONCILIATION DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) D'ACTIF DEPUIS LA DERNIÈRE ÉVALUATION ACTUARIELLE

	En '000 \$
Excédent d'actif (déficit) au 31 décembre 2013	3 641
Intérêts au taux d'évaluation sur cet excédent (déficit)	695
Engagements supplémentaires provenant de la modification no 9	(2 518)
Gains (pertes) provenant de la modification des hypothèses	(2 582)
Gains (pertes) actuariels depuis la dernière évaluation actuarielle	11 967
Excédent d'actif (déficit) au 31 décembre 2016	11 203

Gains (pertes) actuariels depuis la dernière évaluation actuarielle

Des gains actuariels de 11 967 000 \$ sont survenus depuis le 31 décembre 2013. Ces gains s'expliquent comme suit :

TABLEAU 3.3
GAINS ET PERTES ACTUARIELS DEPUIS LA DERNIÈRE ÉVALUATION ACTUARIELLE

	En '000 \$
Gains (pertes) de rendement	2 569
Gains (pertes) sur les cotisations versées	5 836
Gains (pertes) sur la provision de frais	(342)
Gains (pertes) sur les prises de retraite	(103)
Gains (pertes) sur les acquittements	(628)
Gains (pertes) sur la mortalité des retraités	(22)
Gains (pertes) sur l'indexation provisionnée	4 746
Gains (pertes) pour autres raisons diverses	(89)
Gains (pertes) actuariels depuis la dernière évaluation actuarielle	11 967

Les gains et pertes actuariels sont attribuables à la situation financière du régime qui a évolué de façon plus (moins) favorable que prévu selon les hypothèses actuarielles utilisées lors de l'évaluation précédente. Une expérience réelle différente de celle prévue aux hypothèses produira des gains ou des pertes qui seront reflétés par les évaluations futures.



Section 4 : Situation financière selon l'approche de solvabilité

Introduction

L'évaluation de solvabilité sert à déterminer la valeur des prestations qui seraient payables si le régime avait été dissout à la date de l'évaluation et à comparer cette valeur avec l'actif du régime évalué à sa valeur marchande, réduit des frais estimatifs de liquidation, conformément à la Loi RCR.

Actif du régime

La caisse du régime est détenue en fiducie par SSQ Société d'assurances-vie.

Aux fins de la présente évaluation, l'actif utilisé est sa valeur de liquidation en date du 31 décembre 2016 tel que présenté aux états financiers préparés en juin 2017, réduit du montant estimé des frais de terminaison. L'actif disponible pour les bénéfices qui y est présenté est de 124 268 000 \$. L'Annexe A présente l'information pertinente à l'actif du régime. Les frais de terminaison du Régime sont estimés à 1 392 000 \$. Par contre, des frais unitaires sont chargés aux participants lors d'un transfert, pour un total supérieur à cette estimation si le régime s'était terminé à la date d'évaluation. Nous n'avons donc prévu aucuns frais de terminaison à la charge de la caisse de retraite.

Méthodes et hypothèses

Les hypothèses actuarielles utilisées aux fins de l'évaluation de solvabilité sont basées sur les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires pour le calcul des valeurs actualisées des rentes.

De plus, conformément au 3^e alinéa de l'article 138 de la Loi RCR, la valeur des rentes servies aux retraités a été déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles compatibles avec le cout d'achat de rentes collectives auprès des assureurs comme si cet achat était survenu dans les 30 jours suivant l'évaluation. Les hypothèses utilisées sont conformes aux recommandations de l'Institut canadien des actuaires (note de service 217022 datée de mars 2017).

Les méthodes et hypothèses actuarielles utilisées aux fins de la présente évaluation sont détaillées à l'Annexe E.

Données

Les données qui ont servi à l'évaluation de solvabilité sont les mêmes que celles utilisées précédemment lors de l'évaluation de capitalisation et sont présentées à l'Annexe C.

Résumé des dispositions

Les dispositions qui ont servi à l'évaluation de solvabilité sont les mêmes que celles utilisées précédemment lors de l'évaluation de capitalisation et sont résumées à l'Annexe B.



Situation financière

TABLEAU 4.1 BILAN ACTUARIEL SELON L'APPROCHE DE SOLVABILITÉ (EN '000 \$)

	2016-		
	Après modification no 9	Avant modification no 9	2013-12-31
Valeur marchande de l'actif	124 268	124 268	38 366
Cotisations volontaires	(1 668)	(1 668)	(245)
Actif disponible	122 600	122 600	38 121
Passif actuariel			
Participants actifs	119 056	121 783	30 924
Participants inactifs	5 261	5 258	827
Participants retraités	5 293	5 116	585
Passif total	129 610	132 157	32 336
Excédent d'actif (déficit)	(7 010)	(9 557)	5 785
Degré de solvabilité	94,6%	92,8%	117,9%

Méthode pour établir le degré de solvabilité mensuel

L'article 84 de la section X du Règlement prévoit que le degré de solvabilité du régime considéré pour le calcul de la valeur de transferts des droits est le plus récent de celui déterminé lors de la dernière évaluation actuarielle du régime, de celui établi à la fin du dernier exercice financier terminé du régime ou de celui déterminé selon la périodicité prévue par le régime, laquelle est mensuelle pour le RRFS-FTQ.

La méthode pour établir le degré de solvabilité mensuel est présentée à l'Annexe I. La méthode est la même que celle présentée dans l'évaluation au 31 décembre 2013.

Cette méthode de détermination du degré mensuel de solvabilité sera révisée, au besoin, lors du dépôt de la prochaine évaluation actuarielle soumise à Retraite Québec.



Section 5: Cotisations requises

Les cotisations requises pour les trois années débutant le 1^{er} janvier 2018 ont été déterminées sur la base des dispositions du régime, des données sur les participants et des méthodes et hypothèses actuarielles selon l'approche de capitalisation, présentées respectivement aux Annexes B, C et D. Elles sont conformes à la Loi RCR et à la LIR.

Cotisation d'exercice

Le cout total des prestations devant être capitalisées pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 est égal à 28 501 000 \$, dont 19 951 000 \$ par les employeurs et 8 550 000 \$ par les participants. Globalement, la cotisation des participants représente 30,0 % de la cotisation d'exercice totale.

La cotisation unitaire d'exercice, pour le service futur, est égale à l'indice de valeur suivant multiplié par la rente annuelle créditée, selon l'âge de retraite sans réduction.

Cet indice de valeur est resté constant depuis la dernière évaluation actuarielle pour les rentes dont l'âge de retraite sans réduction est de 65 ans. Pour les autres, conformément à l'article 80 du Règlement RRFS, le nouvel indice de valeur sera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2018.

TABLEAU 5.1 INDICE DE VALEUR DE LA RENTE JUSQU'À LA PROCHAINE ÉVALUATION ACTUARIELLE

Âge de retraite sans réduction	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} juillet 2014
60	11,8902	11,9172
61	11,2917	11,3092
62	10,7142	10,7245
63	10,1569	10,1621
64	9,6191	9,6210
65	9,1000	9,1000

L'Annexe L présente les taux de cotisations patronales et salariales à verser pour chacun des groupes.

Ces cotisations sont suffisantes pour provisionner le régime conformément à la Loi RCR jusqu'à la prochaine évaluation actuarielle.

Cotisations d'équilibre

Selon la Loi RCR et le Règlement RRFS, une cotisation d'équilibre n'est nécessaire que si le régime présente un déficit de capitalsisation sans tenir compte de la réserve d'indexation.

Ainsi, le déficit selon la base de solvabilité n'occasionne pas de cotisations d'équilibre.

Surplus excédentaire

Il n'y a aucun surplus excédentaire tel que défini par la LIR.



Section 6: Renseignements additionnels

Sensibilité du passif de capitalisation au taux d'actualisation

Si le taux d'actualisation était de 1 % inférieur à celui utilisé dans l'évaluation selon l'approche de capitalisation, le passif actuariel attribuable au 31 décembre 2016 serait augmenté de 27 808 000 \$ soit un accroissement de 25,0 %.

Sensibilité du passif de solvabilité

Si le taux d'actualisation était de 1 % inférieur à celui utilisé dans l'évaluation selon l'approche de solvabilité, le passif actuariel au 31 décembre 2016 serait augmenté de 31 587 000 \$, soit un accroissement de 24,4 %.

Sensibilité de la cotisation de la cotisation d'exercice

Si le taux d'actualisation était de 1 % inférieur à celui utilisé dans l'évaluation selon l'approche de capitalisation¹, la cotisation d'exercice totale serait de 8 367 000 \$ ce qui représente une hausse de 29,4 %.

Cout supplémentaire de solvabilité

Le passif de solvabilité est calculé en faisant l'hypothèse que le régime se termine à la date de l'évaluation, à partir des prestations qui seraient alors payables. Par ailleurs, lors de la prochaine évaluation actuarielle, ces prestations auront évolué en fonction des dispositions du régime. Afin d'apprécier l'ampleur de ces variations, le cout supplémentaire correspond à la variation prévue de la valeur actualisée du passif de solvabilité entre la date de l'évaluation et celle de la prochaine évaluation (2019-12-31), augmentée des prestations prévues qui seront versées entre ces dates. Le cout supplémentaire est évalué à 96 970 000 \$. Les méthodes et hypothèses ayant servi au calcul du cout supplémentaire selon l'approche de solvabilité sont présentées à l'Annexe J.

-

¹ En supposant que toutes les autres hypothèses utilisées demeurent les mêmes



Section 7: Retraits d'employeur

Introduction

Conformément au Règlement RRFS et à la Loi RCR, dans certaines circonstances le régime doit être modifié pour prévoir le retrait d'un employeur. Dans ces cas, les dispositions du Chapitre XIII de la Loi RCR s'appliquent.

Employeurs visés

Fortress Global Cellulose Ltd

Au 31 décembre 2016, l'employeur Fortress Global Cellulose Ltd ne compte aucun participant actif. Ainsi, le régime a été modifié pour prévoir le retrait effectif de cet employeur au 31 décembre 2016. À cette date, le régime ne compte aucun participant visé par ce retrait.

CAMO

Au 31 décembre 2016, l'employeur CAMO ne compte aucun participant actif. En vertu du texte du régime et de la Loi RCR, le régime doit être modifié pour procéder au retrait d'un employeur qui ne compte plus de participants actifs et, dans ce cas précis, le retrait doit être effectif avant le 31 décembre 2017. Ainsi, le régime a été modifié pour prévoir le retrait effectif de cet employeur au 31 décembre 2016. À cette date, le régime compte 6 participants visés le retrait.

Solutions Oldcastle

En 2016, les participants de l'employeur Solutions Oldcastle ont décidé de changer d'affiliation syndicale. Conformément au texte du régime et à la Loi RCR, lorsqu'une association accréditée se désaffilie de la FTQ, le régime doit être modifié pour procéder au retrait de ce groupe et, dans ce cas précis, le retrait doit être effectif avant le 31 décembre 2017. Ainsi, le régime a été modifié pour prévoir le retrait effectif de cet employeur au 31 décembre 2016. À cette date, le régime compte 74 participants visés par le retrait.

Actif du régime

La caisse du régime est détenue en fiducie par SSQ Société d'assurances-vie.

Aux fins de la présente évaluation, l'actif utilisé est sa valeur de liquidation en date du 31 décembre 2016 tel que présenté aux états financiers préparés en juin 2017, réduit du montant estimé des frais de terminaison. Par contre, puisque des frais unitaires sont chargés aux participants lors d'un transfert, nous n'avons prévu aucuns frais de terminaison.

L'actif disponible pour les bénéfices est de 124 268 000 \$. L'Annexe A présente l'information pertinente à l'actif du régime. Aucune cotisation n'est à recevoir pour les groupes visés par un retrait d'employeur.

Conformément à l'article 220 de la Loi RCR, pour déterminer l'actif attribuable à chacun des groupes de participants visés par les retraits d'employeur, nous devons considérer l'ordre d'acquittement des droits prévu à l'article 218 de la Loi RCR.



Résumé des dispositions

Les dispositions qui ont servi à cette évaluation sont les mêmes que celles utilisées et sont résumées à l'Annexe B.

Données

Les données qui ont servi à cette évaluation sont les mêmes que celles utilisées précédemment et qui sont présentées à l'Annexe C à l'exception de décès de deux participants retraités survenus entre la date d'évaluation et la date de préparation du rapport. Ces deux participants n'étaient pas visés par les retraits d'employeur.

Méthodes et hypothèses

Les droits des participants, même ceux non visés par le retrait d'employeur, ont été évalués conformément aux articles 211 à 216 de la Loi RCR.

Les hypothèses actuarielles utilisées sont basées sur les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires pour le calcul des valeurs actualisées des rentes au 31 décembre 2016.

Conformément aux 2^e et 3^e alinéas de l'article 212.1 de la Loi RCR, la valeur des rentes servies aux retraités a été déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles compatibles avec le cout d'achat de rentes collectives auprès des assureurs comme si cet achat était survenu à la date de la préparation du rapport, en incluant une marge destinée à tenir compte de la variation possible du cout d'achat de la rente, et en actualisant ce cout, ainsi que les paiements de rente faits entre la date du retrait et la date de la préparation du rapport, selon un taux correspondant au taux estimé du rendement de la caisse. Les hypothèses utilisées sont conformes aux recommandations de l'Institut canadien des actuaires (note de service 217076 datée du 21 juillet 2017).

Les méthodes et hypothèses actuarielles utilisées aux fins de la présente évaluation sont détaillées à l'Annexe F. Les Annexes G et H contiennent les informations requises par le paragraphe 8 de l'article 62 du Règlement sur les régimes complémentaires de retraite.

Application de l'article 216

En vertu de cet article, les droits supplémentaires résultant d'une modification augmentant les engagements doivent être réduits selon le nombre d'années écoulées depuis l'entrée en vigueur de la modification. Dans les 5 dernières années, deux modifications ont eu un impact sur les engagements du régime, soit les modifications no 6 et no 9. Bien que l'indexation des rentes octroyées par ces modifications ait augmenté les engagements du régime, les changements apportés à la valeur de transfert dans la modification no 9 réduisent les engagements de manière plus importante. Ainsi, l'impact combiné de ces modifications réduit les engagements du régime et nous avons choisi de ne pas appliquer l'article 216.



Situation financière suite aux retraits d'employeur

TABLEAU 7.1 BILAN ACTUARIEL – RETRAITS D'EMPLOYEUR (EN '000 \$)

	Suite au	Suite au retrait		
	Participants visés	Reste du régime	Régime avant retrait d'employeur	
Valeur marchande de l'actif	1 104	123 164	124 268	
Cotisations volontaires	-	(1 668)	(1 668)	
Actif disponible	1 104	121 496	122 600	
Passif actuariel				
Participants actifs	-	119 056	119 056	
Participants inactifs	1 134	4 127	5 261	
Participants retraités	31	5 084	5 114	
Passif total	1 165	128 267	129 431	
Excédent d'actif (déficit)	(61)	(6 771)	(6 831)	
Ratio d'acquittement	94,7%	94,7%	94,7%	



Conformément aux articles 222 et 223 de la Loi RCR, le groupe composé des participants visés par le retrait est ensuite lui-même divisé par employeur.

TABLEAU 7.2 DROITS ACCUMULÉS RÉPARTIS PAR EMPLOYEUR VISÉ (EN \$)

	Employeur			Groupe des
	Solutions Oldcastle	CAMO	Fortress Global Cellulose Ltd	participants visés par les retraits
Valeur marchande de l'actif Cotisations volontaires	999 685 -	104 189	-	1 103 874
Actif disponible	999 685	104 189	-	1 103 874
Passif actuariel				
- participants actifs	-	-	-	-
- participants inactifs	1 054 829	79 664	-	1 134 493
- participants retraités	570	30 333	-	30 903
Passif total	1 055 399	109 997	-	1 165 396
Excédent d'actif (déficit)	(55 714)	(5 808)	-	(61 522)
Ratio d'acquittement	94,7%	94,7%	S.O.	94,7%

Ordre et mode d'acquittement

Conformément à l'article 218 de la Loi RCR, tous les droits visés seront acquittés au prorata de la valeur des droits concernés puisque l'actif n'est pas suffisant pour en acquitter l'intégralité.

Les rentes qui étaient en service au moment du retrait de leur employeur (participants retraités) doivent être garanties par un assureur. Ces rentes doivent conserver la même forme. Bien que le ratio d'acquittement évalué au 31 décembre 2016 est de 94,7 %, le montant des rentes ainsi garanties dépendra de l'évolution de l'actif jusqu'à la date de la transaction avec l'assureur, la prime chargée par l'assureur et les paiements de rente faits entre la date du retrait et la date de l'acquittement.

Les participants dont les rentes n'étaient pas en service au moment du retrait de leur employeur (participants inactifs) seront acquittés au moyen d'un transfert visé à l'article 98 de la Loi RCR. Toutefois, les participants dont la valeur des droits est inférieure à 20 % du MGA (10 980 \$) pourront recevoir un remboursement. Bien que le ratio d'acquittement évalué au 31 décembre 2016 est de 94,7 %, le montant acquitté dépendra de l'évolution de l'actif jusqu'à la date de l'acquittement.



Section 8: Opinion actuarielle

Relative au Régime de retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ) (numéro d'enregistrement à RQ : 38 000 et numéro d'enregistrement à l'ARC : 1 201 748) et faisant partie du rapport d'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2016

À notre avis, aux fins de cette évaluation :

- a) les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- b) les hypothèses sont, dans l'ensemble et individuellement, appropriées aux fins de l'évaluation;
- c) les méthodes utilisées sont appropriées et conformes à de sains principes actuariels;
- d) ce rapport est conforme aux dispositions de la Loi RCR et aux dispositions de la LIR;
- e) cette opinion et ce rapport sont conformes aux principes actuariels généralement reconnus au Canada;

Respectueusement soumis,

Marc-André Fournier, f.i.c.a., f.s.a.

Charles Provost, a.i.c.a., a.s.a.

de la firme **Les Services actuariels SAI**, sise au 201, avenue Laurier Est, bureau 430

Montréal (Québec) H2T 3E6

Montréal, le 31 octobre 2017



Annexe A: Actif du régime

Source des données et vérifications

Aux fins de la présente évaluation, l'actif utilisé est celui en date du 31 décembre 2016, tel que présenté aux états financiers que nous avons préparés et vérifiés par la firme Deloitte. Nous avons réconcilié les cotisations versées et les rentes payées avec les données maintenues par l'administrateur du régime.

TABLEAU A.1 ÉLÉMENTS D'ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2016 (EN '000 \$)

	Valeur marchande
Placements	
Obligations canadiennes	46 997
Actions canadiennes	31 172
Actions internationales	17 982
Actions américaines	25 709
	121 860
Autres valeurs	
Cotisations à recevoir	2 606
Encaisse	41
Prestations payées d'avance	-
	2 647
Comptes fournisseurs et charges à payer	234
Prestations à payer	5
Actif total	124 268



TABLEAU A.2 ÉVOLUTION DE L'ACTIF DEPUIS LA DERNIÈRE ÉVALUATION ACTUARIELLE (EN '000 \$)

	2014	2015	2016
Actif en début d'année	38 366	63 615	92 513
Cotisations (encourues)	22 073	26 284	28 968
Prestations versées (rentes)	(114)	(223)	(411)
Transferts et remboursements	(1 354)	(1 318)	(1 699)
Rendement net de frais de gestion	5 295	4 930	6 305
Frais autre que gestion	(651)	(775)	(1 408)
Actif en fin d'année	63 615	92 513	124 268

Du 31 décembre 2013 au 31 décembre 2016, le rendement annualisé de la caisse de retraite, net de frais de gestion, a été de 7,04 %.

Détermination de la valeur actuarielle de l'actif

Pour l'évaluation selon l'approche de capitalisation, la valeur actuarielle de l'actif est établie à la valeur marchande à la date de l'évaluation.

Politique de placement

La politique de placement détermine notamment les placements permis et la répartition cible pour chaque classe d'actif au portefeuille.

Le 31 octobre 2016, le comité a décidé de modifier la politique de placement pour investir 20 % de l'actif en immobilier. En date du 31 décembre 2016, les sommes n'avaient toujours pas été transférées, mais puisque le transfert d'actif a eu lieu le 27 juin 2017, nous avons tenu compte de la nouvelle politique aux fins de déterminer le taux de rendement espéré pour l'évaluation de capitalisation.

TABLEAU A.3 RÉPARTITION CIBLE À LA JUSTE VALEUR

Fonds	Cible
Marché monétaire	0 %
Titres à revenu fixe	20 %
Titres hypothécaires	20 %
Actions canadiennes	25 %
Actions américaines	20 %
Actions internationales (autres qu'américaines)	15 %



Annexe B: Résumé des dispositions du régime

Les dispositions à prestations déterminées, en vigueur à la date d'évaluation, peuvent être résumées comme suit :

1) Date d'entrée en vigueur

1^{er} juin 2008. Se référer à l'Annexe L pour l'entrée en vigueur de chacun des groupes.

2) Âge normal de retraite

65 ans.

3) Retraite anticipée

À compter de 55 ans, un participant peut prendre une retraite anticipée avec réduction de la rente.

Il est toutefois possible pour un groupe de choisir, pour le service futur, un âge de retraite anticipée sans réduction de 60, 61, 62, 63, 64 ou 65 ans.

La réduction applicable à la rente en cas de retraite avant l'âge de retraite sans réduction est de :

- a) s'il y a moins de 5 années entre l'âge du participant lors de la retraite et l'âge de la retraite sans réduction retenu pour le groupe : 1/2 % pour chaque mois compris entre les deux âges;
- b) s'il y a 5 années ou plus entre les deux âges : 30 % + 1/3 % pour chaque mois compris entre les deux âges en excédent de 60 mois.

4) Rente normale de retraite

Se référer à l'Annexe L pour la liste des taux de rente.

5) Ajournement de la retraite

Lorsqu'un participant demeure au service de l'employeur après la date normale de retraite, les cotisations salariales et patronales continuent d'être versées au Régime. Le montant de la rente correspond à la rente normale calculée pour la participation après la date normale de retraite additionnée de la rente déterminée à la date normale de retraite revalorisée par équivalence actuarielle.

6) Participation durant certaines absences

L'accumulation de rente continue durant certaines absences si le participant assume le paiement de la cotisation salariale, dans lequel cas, l'employeur doit verser la cotisation patronale.

7) Prestation à la cessation de service avant l'âge de 55 ans

Si un participant cesse sa participation active avant l'âge normal de retraite, il a droit à une rente différée payable à compter de la date de retraite normale.

Le paiement de la rente différée peut être anticipé à compter de 55 ans.

Si le participant opte pour un transfert de la valeur actuarielle de ses droits, la valeur de transfert est multipliée par le degré de solvabilité du Régime.



La valeur des droits en cas de transfert doit être au moins égale au total des cotisations salariales accumulées avec intérêt.

8) Prestation de décès

a) Avant la retraite

Au décès d'un participant non retraité, la caisse de retraite paie, en un seul versement, la valeur des droits en cas de transfert.

b) Après la retraite

Au décès d'un participant retraité, la rente cesse d'être payable. Ceci constitue la forme normale du Régime.

9) Cotisations

a) Salariales

Se référer à l'Annexe L pour la liste des taux de cotisations salariales.

La cotisation salariale est exprimée selon la même forme que la cotisation patronale.

Elle correspond à la somme de la cotisation d'exercice unitaire et, le cas échéant, de la cotisation d'équilibre unitaire, réduite de la cotisation patronale correspondante.

La cotisation d'exercice unitaire est obtenue par la répartition, entre les participants actifs du Régime, de la cotisation d'exercice au prorata du produit de la rente annuelle créditée pour chaque année ou fraction d'année financière par l'indice de valeur de la rente déterminée lors de la production de l'évaluation actuarielle.

La cotisation d'équilibre unitaire est obtenue en deux étapes :

- lors de l'établissement d'un déficit actuariel, ce dernier est réparti entre les groupes de participants actifs par employeur au prorata du passif de capitalisation des participants actifs chez cet employeur à cette date;
- ii) la cotisation d'équilibre unitaire est obtenue par la répartition entre les participants actifs chez cet employeur du montant d'amortissement requis pour cette portion de déficit allouée au prorata de la rente mensuelle créditée pour chaque année ou fraction d'année financière.

b) Patronales

Se référer à l'Annexe L pour la liste des taux de cotisations patronales.

La cotisation patronale est habituellement exprimée en pourcentage du salaire cotisable ou en montant unitaire par heure cotisable. Pour certains groupes, elle est toutefois payable par semaine ou par mois cotisable. Dans ces cas, le montant présenté à l'Annexe L est le montant applicable pour 1 heure cotisable.

10) Indexation des rentes

Les rentes créditées au cours de chacune des années civiles depuis l'entrée en vigueur du régime sont indexées à compter de la fin de l'année jusqu'au 31 décembre 2013 pour tous les participants du régime à cette date en fonction de la hausse de la moyenne de l'indice des prix à la consommation au



Canada pour chaque mois au cours de la période de 12 mois prenant fin le 31 octobre de l'année. Cette indexation a fait l'objet de la modification no 6 et prend effet le 31 décembre 2013.

Les rentes accumulées au 31 décembre 2013 et celles créditées au cours des années 2014 et 2015 sont indexées à compter de la fin de l'année jusqu'au 31 décembre 2016 pour tous les participants du régime à cette date en fonction de la hausse de la moyenne de l'indice des prix à la consommation au Canada pour chaque mois au cours de la période de 12 mois prenant fin le 31 octobre de l'année. Cette indexation a fait l'objet de la modification no 9 et prend effet le 31 décembre 2016.



Annexe C: Données sur les participants

Les données utilisées pour préparer la présente évaluation actuarielle sont tirées des registres de l'administrateur, soit l'équipe interne du régime. Veuillez noter que les données sont compilées en date du 31 décembre 2016.

Afin de nous assurer de la fiabilité de ces données, nous avons effectué certains tests et vérifications. En outre, le nombre de participants a été concilié depuis la dernière évaluation actuarielle. De plus, nous avons validé les versements effectués par le fiduciaire au cours des trois dernières années par rapport aux instructions transmises.

Voici la liste des tableaux résumant les données utilisées aux fins de la présente évaluation actuarielle :

- **C.1** Mouvement de population
- C.2 Résumé des données
- **C.3** Répartition des participants actifs
- **C.4** Répartition des participants inactifs
- C.5 Répartition des participants retraités

C.1
MOUVEMENT DE POPULATION

	Actifs	Inactifs	Retraités	Total
Au 31 décembre 2013	5 208	281	43	5 532
Nouveaux participants	6 242	-	-	6 242
Retour à statut actif	5	(5)	-	-
Retraites	(181)	(5)	186	-
Cessation	(1 351)	1 351	-	-
Acquittement	-	$(1\ 098)$	(5)	(1 103)
Au 31 décembre 2016	9 923	524	224	10 671



C.2 RÉSUMÉ DES DONNÉES

	2016-12-31	2013-12-31
Participants actifs		
Nombre	9 923	5 208
Rente annuelle moyenne créditée	1 158 \$	763 \$
Crédit de rente annuel estimatif moyen pour l'année suivante	315 \$	402 \$
Âge moyen	45,4	45,3
Âge moyen pondéré par le crédit de rente estimatif	46,1	46,5
Participants inactifs		
Nombre	524	281
Rente annuelle moyenne	859 \$	393 \$
Âge moyen	47,1	43,3
Participants retraités		
Nombre	224	43
Rente annuelle moyenne	2 252 \$	1 829 \$
Âge moyen	64,9	63,7



C.3 RÉPARTITION DES PARTICIPANTS ACTIFS

Groupe d'âge	< 25	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	> 64	Total
Femmes											
Nombre	83	183	259	324	387	426	524	512	376	88	3 162
Moyenne des crédits de rente 2017 estimatif	82	158	178	214	190	193	220	189	170	148	188
Rente annuelle moyenne créditée	134	319	547	640	691	700	835	809	748	588	686
Hommes											
Nombre	410	641	664	867	832	773	955	955	530	134	6 761
Moyenne des crédits de rente 2017 estimatif	238	308	347	362	373	422	424	435	374	282	375
Rente annuelle moyenne créditée	398	836	1 121	1 254	1 427	1 582	1 659	1 822	1 682	1 254	1 379
Total											
Nombre	493	824	923	1 191	1 219	1 199	1 479	1 467	906	222	9 923
Moyenne des crédits de rente 2017 estimatif	212	275	300	322	315	341	352	349	289	229	315
Rente annuelle moyenne créditée	354	721	960	1 087	1 193	1 268	1 367	1 468	1 294	990	1 158



C.4
RÉPARTITION DES PARTICIPANTS INACTIFS

Groupe d'âge	< 25	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	> 64	Total
Femmes											
Nombre	6	4	11	15	17	17	24	17	17	24	152
Rente annuelle moyenne créditée	15	59	154	252	167	248	359	1 451	346	779	465
Hommes											
Nombre	21	40	36	53	38	32	25	46	44	37	372
Rente annuelle moyenne créditée	150	465	485	873	1 248	998	1 298	1 593	1 471	1 195	1 020
Total											
Nombre	27	44	47	68	55	49	49	63	61	61	524
Rente annuelle moyenne créditée	120	428	408	736	914	738	839	1 555	1 157	1 031	859



C.5 RÉPARTITION DES PARTICIPANTS RETRAITÉS

Groupe d'âge	55-60	60-65	65-70	70-75	>75	Total
Femmes						
Nombre	3	10	30	4	-	47
Rente annuelle moyenne servie	2 578	2 694	1 562	1 639	-	1 874
Proportion de rentes réversibles	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0%
Hommes						
Nombre	9	80	77	10	1	177
Rente annuelle moyenne servie	2 182	3 143	1 754	957	748	2 353
Proportion de rentes réversibles	5,4%	0,0%	5,3%	0,0%	0,0%	2,0%
Total						_
Nombre	12	90	107	14	1	224
Rente annuelle moyenne servie	2 281	3 093	1 700	1 151	748	2 252
Proportion de rentes réversibles	3,9%	0,0%	3,9%	0,0%	0,0%	1,6%



Annexe D: Méthode et hypothèses actuarielles - Capitalisation

Méthode d'évaluation de l'actif

L'actif du régime est évalué à sa valeur marchande.

Méthode d'évaluation du passif et du cout du service courant

Pour l'évaluation du passif actuariel, nous avons utilisé la méthode des prestations constituées (ou primes uniques). La provision actuarielle indique la valeur présente de toutes les prestations futures dues aux années antérieures de service à la date de l'évaluation. Le cout du service futur montre la valeur présente de toutes les prestations futures découlant du service au cours des 12 mois qui suivent la date de l'évaluation.

La méthode des prestations constituées assure que l'actif du régime est toujours au moins égal à la valeur des droits accumulés sur base de capitalisation, dans la mesure où toute insuffisance d'actif est rapidement capitalisée.

Le cout du service futur, établi selon cette méthode actuarielle, demeurera stable dans le temps si le profil démographique des participants actifs demeure également stable d'une évaluation à l'autre. Par ailleurs, toutes choses étant égales, une augmentation de l'âge moyen des participants actifs entrainera une hausse du taux de la cotisation d'exercice et vice versa étant donné la période plus courte (ou plus longue) entre l'âge moyen du groupe et l'âge de retraite.

Une insuffisance d'actif doit être comblée par des cotisations additionnelles qui s'étendent sur une période maximale de 15 ans. Un excédent d'actif peut être conservé comme coussin de capitalisation, servir à l'indexation prioritaire des crédits de rente ou à toute autre amélioration.

Hypothèses économiques

a) Taux d'actualisation

Nous avons utilisé un taux d'actualisation net de frais de 5,52 % composé annuellement pour l'établissement de la cotisation d'exercice et de 5,85 % pour l'évaluation du passif actuariel. Lors de la dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2013, ces taux étaient respectivement de 5,75 % et de 6 % et n'incluaient pas de provision pour les frais d'administration.



Les taux de 5,52 % et de 5,85 % ont été déterminés de la manière suivante :

Rendement réel attendu à long terme sur l'actif du régime	4,14 %
Inflation	2,25 %
Diversification et rééquilibrage	0,40 %
Frais de gestion passive	-0,10 %
Frais d'administration	-0,60 %
Arrondi	0,01 %
Rendement attendu avant marge	6,10 %
Marge pour écart défavorable pour l'établissement de la cotisation d'exercice	-0,58 %
Taux d'actualisation pour la cotisation d'exercice	5,52 %
Marge pour écart défavorable pour l'établissement du passif actuariel	-0,25 %
Taux d'actualisation pour le passif actuariel	5,85 %

b) Frais autres que les frais de gestion

Dans la présente évaluation actuarielle, nous avons soustrait 0,60 % du taux d'actualisation pour tenir compte des frais autres que les frais de gestion qui sont acquittés à même la caisse du régime. Lors de l'évaluation actuarielle précédente, la cotisation d'exercice était majorée de 3 % pour tenir compte de ces frais. Le taux de 0,60 % représente le niveau de frais autre que frais de gestion estimés pour les prochaines années.

c) Indexation des rentes

En vertu du Règlement RRFS, la méthode de capitalisation doit prévoir l'indexation des rentes créditées de l'ensemble des participants et bénéficiaires selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada (IPC), sans toutefois excéder 4 %.

Nous avons supposé que les rentes seraient indexées de 2,25 % par année à compter du 1^{er} janvier 2017, et ce, tant avant qu'à compter de la retraite. Ce taux était le même lors de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013.



Hypothèses démographiques

a) Mortalité

i) Avant la retraite

Nous n'avons pas considéré la mortalité avant la retraite.

ii) Après la retraite

Nous avons supposé que la table de mortalité CPM-2014-privé, distinctement pour les hommes et les femmes, reproduirait la mortalité future des participants au régime. À cet effet, la projection CPM-B est utilisée pour diminuer annuellement les taux de mortalité de cette table à compter de 2014 pour l'obtention d'une table générationnelle.

Les taux de mortalité ont été augmentés de 4,7 % pour les hommes et réduits de 3,3 % pour les femmes pour tenir compte des niveaux de rentes projetés à la retraite.

Lors de la dernière évaluation actuarielle, la projection CPM-B1D-2014 avait été utilisée.

b) Taux d'abandon

Comme pour l'évaluation au 31 décembre 2013, nous n'avons supposé aucune autre cessation de service que celles occasionnées par la retraite.

c) Âge de mise à la retraite

Comme pour l'évaluation au 31 décembre 2013, nous avons supposé que tous les participants se retireront au premier âge d'admissibilité à une rente sans réduction.

À notre avis, ces hypothèses sont, dans l'ensemble et individuellement, appropriées à une évaluation sur une base de permanence. Cependant, l'expérience réelle, différente des hypothèses, sera source de gains et pertes que révèleront les évaluations futures.



Annexe E: Méthode et hypothèses actuarielles - Solvabilité

Méthode d'évaluation

L'évaluation de solvabilité sert à déterminer les prestations qui seraient payables si le régime avait été dissout à la date de l'évaluation. L'actif du régime est donc évalué à sa valeur marchande.

En ce qui concerne le passif, nous avons utilisé la méthode des prestations constituées à la date de l'évaluation, en supposant une acquisition intégrale pour tous les participants. En tout temps, le passif de chacun des participants autres que les retraités et bénéficiaires est au moins égal à ses propres cotisations accumulées avec intérêts. Le passif pour chacun des participants est établi sans tenir compte de l'indexation.

La méthode des prestations constituées assure que l'actif du régime est toujours au moins égal à la valeur des droits accumulés sur base de terminaison, dans la mesure où toute insuffisance d'actif est rapidement capitalisée.

Hypothèses économiques

a) Taux d'actualisation

Les taux d'intérêt utilisés sont déterminés conformément à la norme de pratique concernant la détermination des valeurs actualisées des rentes selon l'Institut canadien des actuaires ainsi que sur la note de service publiée par l'Institut canadien des actuaires en mars 2017 concernant les hypothèses pour les évaluations de liquidation hypothétique et de solvabilité avec date de calcul entre le 31 décembre 2016 et le 30 décembre 2017. À cet effet, la duration du passif des participants rentiers à la date d'évaluation est 9.74.

Les taux d'intérêt utilisés sont les suivants :

Période	Retraités	Autres que retraités
2017 à 2026	3,01 %	2,20 %
2027 et plus	3,01 %	3,50 %



b) Frais de terminaison

Nous avons supposé que la terminaison du régime aurait engendré des frais de 1 392 000 \$ expliqués comme suit :

Type de Frais	Montant
Frais actuariels	65 000 \$
Frais imposés par Retraite Québec lors de la terminaison	100 000 \$
Frais juridiques	0\$
Frais reliés au règlement de prestations	427 000 \$
Frais d'administration	800 000 \$
Total	1 392 000 \$

Par ailleurs, le texte du régime prévoit que le comité peut charger des frais administratifs lors du transfert des droits d'un participant. Le comité a fixé à 250 \$, plus les taxes applicables, les frais chargés aux participants des groupes ayant rejoint le régime après le 1^{er} janvier 2009 et âgés de moins de 65 ans. Les frais chargés sont toutefois sujets à un maximum de 25 % de la prestation du participant. Nous estimons que les frais ainsi acquittés par les participants seraient d'environ 2 500 000 \$ en cas de terminaison. Pour cette raison, aucuns frais de terminaison ne viennent réduire l'actif du régime à la valeur marchande en date de l'évaluation.

Hypothèses démographiques

a) Mortalité

i) Avant la retraite

Nous n'avons pas considéré la mortalité avant la retraite.

ii) Après la retraite

Nous avons supposé que la table de mortalité CPM2014, avec projection dynamique de la mortalité et distinctement pour les hommes et les femmes, reproduirait la mortalité future des participants au régime. À cet effet, la projection CPM-B est utilisée pour diminuer annuellement les taux de mortalité de cette table à compter de 2014 pour l'obtention d'une table générationnelle.

b) Taux d'abandon

Nous avons supposé que tous les participants quittaient le service à la date de l'évaluation.

c) Âge de la mise à la retraite

Nous avons supposé que tous les participants se retiraient à l'âge auquel la valeur de leur rente est maximisée.



Annexe F: Méthode et hypothèses actuarielles – Retrait d'employeur

Méthode d'évaluation

L'évaluation de retrait d'employeur sert à déterminer les droits de chacun des participants visés par le retrait de l'employeur et la part d'actif attribuable au groupe des participants visés.

L'actif du régime est donc évalué à sa valeur marchande.

Pour établir les droits, nous avons utilisé la méthode des prestations constituées à la date de l'évaluation, en supposant une acquisition intégrale pour tous les participants. En tout temps, le passif de chacun des participants autres que les retraités et bénéficiaires est au moins égal à ses propres cotisations accumulées avec intérêts. Le passif pour chacun des participants est établi sans tenir compte de l'indexation.

Pour établir le passif des participants retraités, nous avons simulé un achat de rente au 30 septembre 2017 puis actualisé la prime de l'assureur au rendement de la caisse (4,40 % au 30 septembre 2017) au 31 décembre 2016. Pour ce faire, nous avons considéré certains évènements subséquents comme le décès de 2 participants rentiers entre le 31 décembre 2016 et le 30 septembre 2017, conformément aux normes de l'Institut canadien des actuaires pour les évaluations de liquidation partielle.

Hypothèses économiques

a) Taux d'actualisation

Les taux d'intérêt utilisés sont déterminés conformément à la norme de pratique concernant la détermination des valeurs actualisées des rentes selon l'Institut canadien des actuaires ainsi que sur la note de service publiée par l'Institut canadien des actuaires le 21 juillet 2017 concernant les hypothèses pour les évaluations de liquidation hypothétique et de solvabilité avec date de calcul entre le 30 juin 2017 et le 30 décembre 2017. À cet effet, la duration du passif des participants rentiers à la date d'évaluation est 9,94 et l'écart est appliqué au V39062 du 29 septembre 2017.

Les taux d'intérêt utilisés sont les suivants :

Période	Retraités	Autres que retraités
2017 à 2026	3,10 %	2,20 %
2027 et plus	3,10 %	3,50 %



b) Frais de retrait d'employeur

Les frais qu'aurait engendrés la terminaison du régime sont estimés 1 392 000 \$. Toutefois, puisque des frais unitaires sont chargés à certains participants et que ceux-ci seraient supérieurs, aucuns frais de terminaison ne sont déduits de l'actif en date d'évaluation.

De plus, nous avons supposé que les retraits d'employeur engendrent des frais de 18 200 \$ expliqués comme suit :

Type de Frais	Montant
Frais actuariels	5 000 \$
Frais imposés par Retraite Québec	0 \$
Frais juridiques	0 \$
Frais reliés au règlement de prestations	3 200 \$
Frais d'administration	10 000 \$
Total	18 200 \$

Les frais qui seraient acquittés par les participants visés par un retrait d'employeur sont de plus de 19 000 \$. Pour cette raison, aucuns frais spécifiques n'ont été attribués aux groupes visés par les retraits d'employeur.

Hypothèses démographiques

a) Mortalité

i) Avant la retraite

Nous n'avons pas considéré la mortalité avant la retraite.

ii) Après la retraite

Nous avons supposé que la table de mortalité CPM2014, avec projection dynamique de la mortalité et distinctement pour les hommes et les femmes, reproduirait la mortalité future des participants au régime. À cet effet, la projection CPM-B est utilisée pour diminuer annuellement les taux de mortalité de cette table à compter de 2014 pour l'obtention d'une table générationnelle.

b) Taux d'abandon

Nous avons supposé que tous les participants quittaient le service à la date de l'évaluation.

c) Âge de la mise à la retraite

Nous avons supposé que tous les participants se retiraient à l'âge auquel la valeur de leur rente est maximisée.



Annexe G: Nature et valeur des droits des participants – Solutions Oldcastle

Les informations sur la nature et la valeur des droits des participants ne sont pas disponibles dans cette version du rapport par souci de respect de la confidentialité.



Annexe H: Nature et valeur des droits des participants – CAMO

Les informations sur la nature et la valeur des droits des participants ne sont pas disponibles dans cette version du rapport par souci de respect de la confidentialité.



Annexe I: Méthode pour établir le degré de solvabilité mensuel

L'article 84 de la section X du Règlement prévoit que le degré de solvabilité du régime considéré pour le calcul de la valeur de transferts des droits est le plus récent de celui déterminé lors de la dernière évaluation actuarielle du régime, de celui établi à la fin du dernier exercice financier terminé du régime ou de celui déterminé selon la périodicité prévue par le régime, laquelle est mensuelle pour le RRFS-FTQ.

Afin d'évaluer le degré de solvabilité du régime à la fin de chaque mois jusqu'à la prochaine évaluation actuarielle, une méthode a été établie en tenant compte de l'évolution des taux d'évaluation ainsi que du rendement obtenu sur l'actif.

- 1. Le degré de solvabilité exact est recalculé à la fin de chaque exercice financier en tenant compte du passif de tous les participants du régime à cette date, excluant les cotisations volontaires. À cette fin, les hypothèses actuarielles utilisées sont déterminées selon les recommandations de l'Institut canadien des actuaires applicables si une terminaison du régime était survenue à cette date, et ce, distinctement pour les retraités et bénéficiaires et les autres participants. L'actif à la fin de chaque exercice financier est établi à la valeur marchande, exclusion faite des cotisations volontaires accumulées à cette date.
- 2. Chaque mois, le passif établi en 1. est recalculé pour les mêmes droits et participants, en utilisant les hypothèses recommandées par l'Institut canadien des actuaires applicables à la fin du mois en question et est accumulé avec intérêts¹ de la date de la fin de l'exercice jusqu'à la fin du mois. Sont ajoutées à ce passif les cotisations versées ajustées², depuis la fin de l'exercice précédent, autres que les cotisations volontaires, accumulées avec intérêts¹ jusqu'à la fin du mois. Sont soustraites de ce passif les prestations versées depuis la fin de l'exercice précédent accumulées avec intérêts¹ jusqu'à la fin du mois.
- 3. Le degré mensuel de solvabilité est égal au ratio de l'actif du régime établi à la fin de chaque mois à la valeur marchande, déduction faite des cotisations volontaires, sur le passif établi en 2.

Le degré de solvabilité le plus récent s'apprécie au jour de la demande d'exercice du transfert de droits ou du remboursement par le participant qui y a droit.

Le taux d'accumulation est la moyenne du taux nominal établi pour les participants autres les retraités et de celui établi pour les retraités à la fin du mois, pondérés respectivement par le passif de solvabilité de chacun des groupes de participants. Le taux nominal est le taux recommandé pour les rentes non indexées.

L'ajustement se fait en multipliant les cotisations versées par le ratio du cout annuel sur base de solvabilité calculé au début de l'exercice sur la base des hypothèses de solvabilité en vigueur à la fin du mois sur la somme estimative des cotisations salariales et patronales établie au début de l'exercice.



Annexe J: Méthodes et hypothèses - Cout supplémentaire en solvabilité

Le cout supplémentaire sur une base de solvabilité pour les trois prochaines années est égal au passif estimé de solvabilité au 31 décembre 2019 actualisé à la date de la présente évaluation, réduit du passif de solvabilité au 31 décembre 2016 et haussé de l'estimation des prestations versées au cours des trois prochaines années, actualisée à la date de l'évaluation.

Le passif estimé de solvabilité au 31 décembre 2019 est obtenu :

- en majorant la rente créditée au 31 décembre 2016 pour chacun des participants actifs à cette date du crédit de rente estimatif des années 2017, 2018 et 2019;
- en vieillissant de 3 ans tous les participants du régime;
- en ne supposant aucun décès, retraite ou cessation de participation au cours des 3 prochaines années et
- en utilisant les hypothèses décrites à l'Annexe E en date du 31 décembre 2016.

Les prestations payées au cours des trois prochaines années sont égales aux rentes annuelles payables pour les retraités en date du 1^{er} janvier 2017.

Le taux d'actualisation est la moyenne du taux nominal établi à l'Annexe E en date du 31 décembre 2016 pour les participants autres que les retraités et de celui établi pour les retraités, pondérés respectivement par le passif de solvabilité au 31 décembre 2016 de chacun des groupes de participants. Le taux nominal est le taux recommandé pour les rentes non indexées.



Annexe K: Confirmation de l'administrateur

Aux fins de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS – FTQ), je certifie que :

- la présente évaluation tient compte des termes du mandat décrits à la section 2 du présent rapport;
- les données fournies par l'administrateur, soit l'équipe interne du régime, en date du 31 décembre 2016, sur l'actif du régime à l'Annexe A, sur les dispositions à l'Annexe B et sur les participants à l'Annexe C, sont, au mieux de mes connaissances, véridiques et exactes;
- tous les événements survenus après le 31 décembre 2016 qui peuvent avoir une incidence sur le régime ont été communiqués à l'actuaire.

		-	200	_	_		
Nom:	(5)	MA	RIE-	I	0266	MA	U
		-		-			

Titre: V-P CONITÉ

Signature: Man - Jan Man.

Date: 8000 2017



Annexe L: Liste des taux de cotisations

Voici la liste des taux de cotisations par groupe.

Employeur	Groupe	Entrée en vigueur	Cotisations patronales	Cotisations salariales	Rente ^{1,2}
AIMTA - Section locale	Employés syndiqués de	2014-01-01	2,47 \$	1,24 \$	37,42 \$
712	la AIMTA - Section locale 712	2014-07-01	2,47 \$	1,24 \$	33,96\$
Alma Toyota inc.	Employés syndiqués de Alma Toyota inc.	2016-05-30	10,50 %	4,50 %	1,65 %
Anjou 80	Employés cadres d'Anjou	2011-07-01	7,00 %	6,50 %	1,63 %
	80	2012-01-01	7,25 %	6,50 %	1,66 %
		2013-01-01	7,50 %	6,50 %	1,69 %
		2014-07-01	7,50 %	7,50 %	1,65 %
		2014-07-27	8,00 %	7,50 %	1,70 %
Anjou 80	Employés syndiqués	2011-07-01	7,00 %	6,50 %	1,63 %
	d'Anjou 80	2012-01-01	7,25 %	6,50 %	1,66 %
		2013-01-01	7,50 %	6,50 %	1,69 %
		2014-07-01	7,50 %	7,50 %	1,65 %
		2014-07-27	8,00 %	7,50 %	1,70 %
Arcelor Mittal Montréal	Employés syndiqués de	2015-01-01 ³	1,52 \$	0,00 \$	10,60 \$
Inc.	Arcelor Mittal Montréal	2015-08-01 ³	0,89 \$	0,00\$	6,20 \$
	Inc.	2016-08-01 ³	0,91 \$	0,00\$	6,33 \$
Arcelor Mittal Montréal Inc.	Employés syndiqués de Arcelor Mittal Montréal Inc. (nouveaux)	2014-08-01 ³	2,93 \$	0,00 \$	20,49 \$
Association des	Employés syndiqués de	2011-01-01	6,00 %	5,00 %	1,33 %
policières et policiers	l'Association des	2012-01-01	7,00 %	5,50 %	1,51 %
provinciaux du Québec	policières et policiers provinciaux du Québec	2014-07-01	7,00 %	6,77 %	1,51 %
Association Sectorielle	Employés non-syndiqués	2013-02-23	8,75 %	2,25 %	1,33 %
Services Automobiles	de l'Association	2014-07-01	8,75 %	3,37 %	1,33 %
	Sectorielle Services Automobiles	2015-01-01	9,31 %	2,81 %	1,33 %
Association Sectorielle	Employés syndiqués de	2013-02-23	8,75 %	2,25 %	1,33 %
Services Automobiles	l'Association Sectorielle	2014-07-01	8,75 %	3,37 %	1,33 %
	Services Automobiles	2015-01-01	9,31 %	2,81 %	1,33 %



Employeur	Groupe	Entrée en vigueur	Cotisations patronales	Cotisations salariales	Rente ^{1,2}
Automobile E. Lauzon	Employés syndiqués de	2013-12-31	3,50 %	0,00 %	0,42 %
Inc.	Automobiles E. Lauzon Inc.	2014-07-01	3,50 %	0,00 %	0,38 %
Ballin inc.	Employés syndiqués de	2014-01-01	6,00 %	0,00 %	0,73 %
	Ballin inc.	2014-02-01	3,00 %	0,00 %	0,36 %
		2014-07-01	3,00 %	0,00 %	0,33 %
Ballin Manufacturing	Employés syndiqués de	2014-01-01	6,00 %	0,00 %	0,73 %
inc.	Ballin Manufacturing	2014-02-01	3,00 %	0,00 %	0,36 %
	inc.	2014-07-01	3,00 %	0,00 %	0,33 %
BMW Canbec	Employés syndiqués de	2013-07-01	3,50 %	0,00 %	0,42 %
	BMW Canbec	2014-07-01	3,50 %	0,00 %	0,38 %
Chatel automobiles Ltée	Employés syndiqués de Chatel automobiles	2015-01-05	10,50 %	7,50 %	1,98 %
Comité Conjoint des	Employés cadres du	2011-09-05	11,50 %	5,00 %	2,00 %
matériaux de construction	Comité Conjoint des matériaux de construction	2014-07-01	11,50 %	5,00 %	1,81 %
Comité Coninint des		2011 00 05	11.50.0/	5.00.0/	2.00.0/
Comité Conjoint des matériaux de	Employés syndiqués du	2011-09-05	11,50 %	5,00 %	2,00 %
construction	Comité Conjoint des matériaux de construction	2014-07-01	11,50 %	5,00 %	1,81 %
Compagnie WestRock du	Employés de bureau de	2010-03-09	4,00 %	4,00 %	1,04 %
Canada Inc La Tuque	La Tuque de la	2010-07-01	4,00 %	4,00 %	0,97 %
	Compagnie WestRock du Canada Inc.	2014-07-01	4,00 %	4,00 %	0,88 %
Compagnie WestRock du	Employés d'usine de La	2010-03-09	4,00 %	4,00 %	1,04 %
Canada Inc La Tuque	Tuque de la Compagnie	2010-07-01	4,00 %	4,00 %	0,97 %
	WestRock du Canada Inc.	2014-07-01	4,00 %	4,00 %	0,88 %
Compagnie WestRock du	Employés syndiqués de	2009-09-01	5,00 %	5,00 %	1,29 %
Canada Inc Matane	Matane de la Compagnie	2010-07-01	5,00 %	5,66 %	1,29 %
	WestRock du Canada	2011-05-01	6,00 %	6,00 %	1,45 %
	Inc.	2014-07-01	6,00 %	6,00 %	1,32 %
Compagnie WestRock du	Employés syndiqués de	2009-09-01	4,00 %	4,00 %	1,04 %
Canada Inc Matane	Matane de la Compagnie	2010-07-01	4,00 %	4,00 %	0,97 %
	WestRock du Canada Inc. (nouveaux)	2014-07-01	4,00 %	4,00 %	0,88 %



Employeur	Groupe	Entrée en vigueur	Cotisations patronales	Cotisations salariales	Rente ^{1,2}
Compagnie WestRock du	Employés syndiqués de	2010-01-01	4,00 %	6,00 %	1,29 %
Canada Inc Mont-	Mont-Royal de la	2010-07-01	4,00 %	6,00 %	1,21 %
Royal	Compagnie WestRock du	2014-07-01	4,00 %	6,00 %	1,10 %
	Canada Inc.	2016-01-01	4,00 %	4,00 %	0,88 %
Compagnie WestRock du	Employés syndiqués de	2010-01-01	4,00 %	6,00 %	1,29 %
Canada Inc St-Laurent	St-Laurent de la	2010-07-01	4,00 %	6,00 %	1,21 %
	Compagnie WestRock du Canada Inc.				
Complexe de l'auto Park	Employés syndiqués de	2015-10-01	3,50 %	0,00 %	0,38 %
Avenue inc.	BMW Park Avenue				
Complexe de l'auto Park	Employés syndiqués de	2013-07-01	3,50 %	0,00 %	0,42 %
Avenue inc.	Mini Brossard	2014-07-01	3,50 %	0,00 %	0,38 %
Conseil régional FTQ	Employés non syndiqués	2010-01-04	3,00 \$	2,00 \$	53,93 \$
Mauricie et Centre-du-	du Conseil régional FTQ	2010-07-01	3,00 \$	2,35 \$	53,93 \$
Québec	Mauricie et Centre-du- Québec	2014-07-01	3,00 \$	2,89 \$	53,93 \$
Conseil régional FTQ	Employés non syndiqués	2010-01-01	12,00 %	2,00 %	1,81 %
Montréal métropolitain	du Conseil régional FTQ	2010-07-01	12,00 %	2,00 %	1,69 %
	Montréal métropolitain	2011-04-02	12,00 %	2,95 %	1,81 %
		2014-07-01	12,00 %	4,47 %	1,81 %
Conseil régional FTQ	Employés syndiqués du	2010-01-01	12,00 %	2,00 %	1,81 %
Montréal métropolitain	Conseil régional FTQ	2010-07-01	12,00 %	2,95 %	1,81 %
	Montréal métropolitain	2014-07-01	12,00 %	4,47 %	1,81 %
Contre-Plaqué St-	Employés syndiqués de	2011-04-18	2,40 %	2,40 %	0,58 %
Casimir	Contre-Plaqué St-	2012-01-01	3,00 %	2,40 %	0,65 %
	Casimir	2013-01-01	3,60 %	2,40 %	0,73 %
		2014-07-01	3,60 %	3,01 %	0,73 %
		2016-01-01	4,00 %	3,01 %	0,77 %
Denis Breton Chevrolet	Employés syndiqués de	2013-01-28	3,50 %	0,00 %	0,42 %
Ltée	Denis Breton Chevrolet Ltée	2014-07-01	3,50 %	0,00 %	0,38 %
-	Employés non syndiqués de Détail Québec	2016-06-01	2,50 %	2,50 %	0,55 %
DK-Spec inc.	Employés syndiqués de	2015-06-01	6,50 %	2,50 %	0,99 %
•	DK-Spec inc.	2016-06-01	7,00 %	2,50 %	1,04 %
	<u>-</u>	2017-06-01	7,20 %	2,50 %	1,07 %



Employeur	Groupe	Entrée en vigueur	Cotisations patronales	Cotisations salariales	Rente ^{1,2}
Duchesne et Fils Ltée	Employés syndiqués de	2013-06-17	3,75 %	3,75 %	0,91 %
	Duchesne et Fils Ltée	2014-07-01	3,75 %	3,75 %	0,82 %
Dyne-A-Pak Inc.	Employés syndiqués de Dyne-A-Pak	2017-06-05	2,50 %	2,00 %	0,49 %
Eacom Timber	Employés de foresterie	2013-01-01	4,00 %	4,00 %	0,97 %
Corporation	de Eacom Matagami	2014-07-01	4,00 %	4,00 %	0,88 %
Eacom Timber	Employés de rabotage de	2008-09-01	4,00 %	2,60 %	0,90 %
Corporation	Eacom Ste-Marie	2009-07-01	4,00 %	2,60 %	0,85 %
		2010-07-01	4,00 %	2,60 %	0,80 %
		2014-07-01	4,00 %	2,60 %	0,73 %
Eacom Timber	Employés de sciage de	2010-07-01	4,00 %	4,00 %	0,97 %
Corporation	Eacom Matagami	2014-05-01	4,50 %	4,00 %	1,03 %
		2014-07-01	4,50 %	4,00 %	0,93 %
Eacom Timber	Employés de sciage de	2008-09-01	4,00 %	2,60 %	0,90 %
Corporation	Eacom Ste-Marie	2009-07-01	4,00 %	2,60 %	0,85 %
		2010-07-01	4,00 %	2,60 %	0,80 %
		2014-07-01	4,00 %	2,60 %	0,73 %
Eacom Timber	Employés syndiqués de	2010-01-01	4,00 %	4,00 %	1,04 %
Corporation	Eacom Val-D'Or	2010-07-01	4,00 %	4,59 %	1,04 %
		2014-05-01	4,50 %	4,59 %	1,10 %
		2014-07-01	4,50 %	4,59 %	1,00 %
Empire Clothing	Employés syndiqués de	2014-01-01	6,00 %	0,00 %	0,73 %
Manufacturing Co. Inc	Empire Clothing	2014-02-01	3,00 %	0,00 %	0,36 %
		2014-07-01	3,00 %	0,00 %	0,33 %
Entoilages Interforme	Employés syndiqués de	2014-01-01	6,00 %	0,00 %	0,73 %
	Entoilages Interforme	2014-02-01	3,00 %	0,00 %	0,36 %
		2014-07-01	3,00 %	0,00 %	0,33 %
Fabnor Inc.	Employés syndiqués de Fabnor inc.	2015-04-01	0,60 \$	0,40 \$	9,16\$
Fédération québécoise	Employés syndiqués de	2011-01-01	8,00 %	0,00 %	0,97 %
des professeures et	la Fédération des	2014-04-25	8,00 %	3,00 %	1,33 %
professeurs d'université	professeures et	2014-07-01	8,00 %	4,10 %	1,33 %
	professeurs d'université	2015-06-01	8,75 %	5,00 %	1,51 %
		2016-06-01	8,75 %	6,00 %	1,62 %
		2017-06-01	8,75 %	7,00 %	1,73 %
		2018-06-01	9,00 %	8,00 %	1,87 %
		2019-06-01	9,00 %	9,00 %	1,98 %



Employeur	Groupe			Cotisations	Rente ^{1,2}
	-	vigueur	patronales	salariales	
-	Employés syndiqués de	2009-02-01	0,55 \$	0,45 \$	11,35 \$
Canada Pipe Co.	Fonderie Laperle	2009-08-01	0,55 \$	0,50 \$	11,35 \$
		2010-07-01	0,55 \$	0,58 \$	11,35 \$
		2011-01-01	0,60 \$	0,58 \$	11,90 \$
		2012-01-01	0,65 \$	0,58 \$	12,41 \$
		2014-01-01	0,75 \$	0,58 \$	13,42 \$
		2014-07-01	0,75 \$	0,65 \$	12,82 \$
		2016-01-02	0,80 \$	0,65 \$	13,28 \$
		2019-01-01	0,85 \$	0,65 \$	13,74 \$
	Employés du Fonds	2009-03-29	14,50 %	0,00 %	1,98 %
•	étudiant solidarité travail	2009-07-01	14,50 %	0,00 %	1,88 %
(du Québec	2010-07-01	14,50 %	2,00 %	2,00 %
		2012-09-09 ⁴	14,50 %	4,04 %	2,00 %
		2014-07-01 ⁴	14,50 %	5,82 %	2,00 %
Forex inc., Division	Employés syndiqués de	2012-06-17	2,00 %	2,00 %	0,48 %
Ferme-Neuve I	Forex	2013-05-01	2,50 %	2,50 %	0,61 %
		2014-05-01	3,00 %	3,00 %	0,73 %
		2014-07-01	3,00 %	3,00 %	0,66 %
		2015-05-01	3,50 %	3,50 %	0,77 %
		2016-05-02	5,00 %	5,00 %	1,10 %
Formica Canada Inc.	Employés syndiqués de	2012-01-01	1,45 \$	0,48 \$	19,47 \$
J	Formica	2013-01-01	1,68 \$	0,48 \$	21,79 \$
		2014-01-01	1,92 \$	0,48 \$	24,21 \$
		2014-07-01	1,92 \$	0,48 \$	21,98\$
		2015-01-01	2,16\$	0,48 \$	24,18\$
		2016-01-01	2,40 \$	0,48 \$	26,37 \$
Fortier Auto Montréal I	Employés syndiqués de	2013-04-01	3,50 %	0,00 %	0,42 %
Ltée	Fortier Auto Montréal	2014-07-01	3,50 %	0,00 %	0,38 %
J	Ltée				
Fraternité inter-	Employés non syndiqués	2011-04-01	6,00 %	2,26 %	1,00 %
provinciale des ouvriers	de la FIPOE	2012-04-01	6,50 %	2,26 %	1,06 %
en électricité		2013-03-31	7,00 %	2,26 %	1,12 %
		2014-04-01	7,50 %	2,26 %	1,18 %
		2014-07-01	7,50 %	3,20 %	1,18 %
		2015-04-01	8,00 %	3,20 %	1,23 %
		2016-04-01	8,50 %	3,20 %	1,29 %
		2016-07-01	8,50 %	4,20 %	1,40 %
Fraternité Nationale des I	Employés syndiqués de	2014-01-05	9,91 %	3,00 %	1,56 %
Charpentiers Menuisiers, 1	1 7 7 1	2014-07-01	9,91 %	3,00 %	1,42 %



Employeur	Groupe	Entrée en vigueur	Cotisations patronales	Cotisations salariales	Rente ^{1,2}
FTQ-Construction	Employés de bureau de	2013-10-06	9,00 %	6,00 %	1,81 %
	la FTQ-Construction	2014-07-01	9,00 %	7,47 %	1,81 %
		2014-11-30	10,00 %	6,47 %	1,81 %
Galvan Métal	Employés syndiqués de	2014-01-01	3,00 %	0,00 %	0,36 %
	Galvan Métal	2014-07-01	3,00 %	0,00 %	0,33 %
GDS Valoribois	Employés syndiqués de	2014-12-01	0,24 \$	0,24 \$	4,40 \$
	GDS Valoribois	2016-01-01	0,24 \$	0,24 \$	4,40 \$
Gestion Soroma	Employés syndiqués de	2011-01-01	3,50 %	3,50 %	0,85 %
(Mascouche) Inc.	Gestion Soroma	2014-07-01	3,50 %	3,50 %	0,77 %
	(Mascouche)				
Glatfelter Gatineau	Employés syndiqués de	2012-01-01	1,44 \$	0,00\$	14,56\$
	Glatfelter	2013-01-01	1,56\$	0,00\$	15,77 \$
		2014-01-01	1,68 \$	0,00\$	16,98\$
		2014-07-01	1,68 \$	0,17 \$	16,98\$
		2015-01-01	1,80 \$	0,18 \$	18,19\$
		2016-01-01	1,92 \$	0,20 \$	19,41 \$
		2017-01-01	1,95 \$	0,20 \$	19,66\$
		2018-01-01	2,00 \$	0,20 \$	20,10 \$
		2019-01-01	2,04 \$	0,20 \$	20,54 \$
		2020-01-01	2,09 \$	0,20 \$	20,98 \$
		2021-01-01	2,14 \$	0,20 \$	21,42 \$
Infiniti Laval Inc.	Employés syndiqués de	2013-02-18	3,50 %	0,00 %	0,42 %
	Infiniti Laval Inc.	2014-07-01	3,50 %	0,00 %	0,38 %
Jack Victor	Employés syndiqués de	2014-01-01	6,00 %	0,00 %	0,73 %
	Jack Victor	2014-02-01	3,00 %	0,00 %	0,36 %
-		2014-07-01	3,00 %	0,00 %	0,33 %
L.G. Automobile Itée	Employés syndiqués de L.G. Automobile ltée	2016-06-01	10,50 %	4,50 %	1,65 %
Lallier Automobile	Employés syndiqués de	2013-06-01	3,50 %	0,00 %	0,42 %
Montréal Inc.	Lallier Automobile Montréal Inc.	2014-07-01	3,50 %	0,00 %	0,38 %
Landry Automobiles	Employés syndiqués de Landry Automobiles	2017-02-01	3,50 %	0,00 %	0,38 %
Les Aliments Multibar	Employés de	2015-04-01	1,05 \$	0,10 \$	10,53 \$
Inc.	conciergerie de Multibar	2017-04-01	1,10 \$	0,10 \$	10,99 \$
	inc.	2019-04-01	1,15 \$	0,10\$	11,45 \$



Employeur	Groupe	Entrée en vigueur	Cotisations patronales	Cotisations salariales	Rente ^{1,2}
Les Aliments Multibar	Employés syndiqués de	2009-10-04	0,60 \$	0,00\$	6,47 \$
Inc.	Multibar Inc.	2010-04-01	0,85 \$	0,00\$	9,17 \$
		2010-07-01	0,85 \$	0,00\$	8,58\$
		2012-04-01	0,95 \$	0,00\$	9,58\$
		2014-07-01	0,95 \$	0,00\$	8,70 \$
		2015-04-01	1,05 \$	0,00\$	9,62 \$
		2017-04-01	1,10 \$	0,00\$	10,07 \$
		2019-04-01	1,15 \$	0,00\$	10,53 \$
Les Aliments Multibar	Employés syndiqués	2013-04-01	0,95 \$	0,00\$	9,58 \$
Inc.	UNIFOR de Multibar	2014-07-01	0,95 \$	0,10 \$	9,58\$
	Inc.	2015-05-01	1,05 \$	0,10 \$	10,53 \$
		2017-04-01	1,10\$	0,10 \$	10,99 \$
Les Emballages Mitchel-	Employés syndiqués des	2011-12-11	7,00 %	3,00 %	1,21 %
Lincoln	Emballages Mitchel- Lincoln	2014-07-01	7,00 %	4,02 %	1,21 %
Lombardi Autos Ltée	Employés syndiqués de	2013-01-01	3,50 %	0,00 %	0,42 %
	Lombardie Autos (Honda) Ltée	2014-07-01	3,50 %	0,00 %	0,38 %
Maison l'Intervalle	Employés cadres de	2009-12-20	2,00 %	2,00 %	0,52 %
	Maison l'Intervalle	2010-07-01	2,00 %	2,30 %	0,52 %
		2014-07-01	2,00 %	2,30 %	0,47 %
		2017-04-01	2,50 %	2,30 %	0,53 %
Maison l'Intervalle	Employés syndiqués de	2009-12-20	2,00 %	2,00 %	0,52 %
	Maison l'Intervalle	2010-07-01	2,00 %	2,00 %	0,48 %
		2014-07-01	2,00 %	2,00 %	0,44 %
		2017-04-01	2,50 %	2,00 %	0,49 %
Mecachrome Canada Inc.	Employés syndiqués de	2008-06-30	2,00 %	2,00 %	0,54 %
	Mecachrome	2009-05-17	1,00 %	1,00 %	0,27 %
		2009-07-01	1,00 %	1,00 %	0,26 %
		2010-04-01	2,00 %	2,00 %	0,52 %
		2010-07-01	2,15 %	2,15 %	0,52 %
		2011-01-01	3,00 %	3,00 %	0,73 %
		2012-01-01	3,25 %	3,25 %	0,79 %
		2012-07-01	3,50 %	3,50 %	0,85 %
		2014-07-01	3,50 %	3,50 %	0,77 %
		2015-02-01	3,75 %	3,50 %	0,80 %
		2016-02-01	4,00 %	3,50 %	0,82 %
		2017-02-01	4,15 %	3,50 %	0,84 %



Employeur	Groupe	Entrée en vigueur	Cotisations patronales	Cotisations salariales	Rente ^{1,2}
Minéraux Harsco	Employés syndiqués (05)	2014-01-05	0,60 \$	0,40 \$	10,09 \$
	de Minéraux Harsco	2014-07-01	0,60 \$	0,50 \$	10,09 \$
		2015-01-05	0,70 \$	0,51 \$	11,10\$
Minéraux Harsco	Employés syndiqués (06)	2015-03-01	0,60 \$	0,50 \$	10,09 \$
	de Minéraux Harsco	2016-03-01	0,70 \$	0,50 \$	10,99 \$
Minéraux Harsco	Employés syndiqués (07)	2014-01-05	0,60 \$	0,40 \$	10,09 \$
	de Minéraux Harsco	2014-07-01	0,60 \$	0,50 \$	10,09 \$
		2015-01-05	0,70 \$	0,51 \$	11,10\$
Monaco Mode	Employés syndiqués de	2014-01-01	6,00 %	0,00 %	0,73 %
	Monaco Mode	2014-02-01	3,00 %	0,00 %	0,36 %
		2014-07-01	3,00 %	0,00 %	0,33 %
MRC de Charlevoix-Est	Employés syndiqués de	2013-01-01	6,00 %	6,00 %	1,45 %
	la MRC Charlevoix-Est	2014-07-01	6,00 %	6,00 %	1,32 %
MRC de La Matanie	Employés syndiqués de	2009-07-06	6,00 %	4,00 %	1,29 %
	la MRC de La Matanie	2010-07-01	6,00 %	4,66 %	1,29 %
		2014-01-01	6,25 %	4,86 %	1,35 %
		2014-07-01	6,25 %	4,86 %	1,22 %
		2015-01-02	6,50 %	5,06 %	1,27 %
		2016-01-02	6,75 %	5,26 %	1,32 %
		2017-01-03	7,00 %	5,46 %	1,37 %
		2018-01-01	7,25 %	5,66 %	1,42 %
		2019-01-01	7,50 %	5,86 %	1,47 %
MRC de Rivière-du-	Employés non syndiqués	2013-05-19	7,00 %	7,00 %	1,69 %
Loup	de la MRC de Rivière-du- Loup	2014-07-01	7,00 %	7,00 %	1,54 %
MRC de Rivière-du-	Employés syndiqués de	2013-05-19	6,00 %	6,00 %	1,45 %
Loup	la MRC de Rivière-du- Loup	2014-07-01	6,00 %	6,00 %	1,32 %
Municipalité de L'Ange- Gardien	Employés cadres de la Municipalité de L'Ange- Gardien	2017-03-01	6,00 %	4,00 %	1,10 %
Municipalité de L'Ange- Gardien	Employés syndiqués de la Municipalité de L'Ange-Gardien	2017-01-01	6,00 %	3,00 %	0,99 %
Municipalité de Lanoraie	Employés cadres de	2010-01-01	5,50 %	5,00 %	1,36 %
	Lanoraie	2010-07-01	5,50 %	5,73 %	1,36 %
		2014-07-01	5,50 %	5,73 %	1,23 %
		2015-01-01	6,00 %	6,00 %	<u>1,3</u> 2 %



Employeur	Groupe	Entrée en vigueur	Cotisations patronales	Cotisations salariales	Rente ^{1,2}
Municipalité de Lanoraie	Employés syndiqués de	2010-01-01	5,50 %	5,00 %	1,36 %
•	Lanoraie	2010-07-01	5,50 %	5,00 %	1,27 %
		2014-07-01	5,50 %	5,50 %	1,21 %
		2015-01-01	6,00 %	6,00 %	1,32 %
Municipalité de Saint-	Employés cols blancs de	2013-04-29	6,50 %	3,00 %	1,15 %
Amable	la municipalité de Saint-	2014-01-02	6,75 %	3,00 %	1,18 %
	Amable	2014-07-01	6,75 %	3,97 %	1,18 %
		2015-01-02	7,00 %	3,97 %	1,21 %
Municipalité de Saint-	Employés cols bleus de	2013-04-29	6,50 %	3,00 %	1,15 %
Amable	la municipalité de Saint- Amable	2014-01-02	6,75 %	3,00 %	1,18 %
Municipalité de Saint-	Employés cadres de la	2010-05-01	6,00 %	5,00 %	1,42 %
Calixte	Municipalité de Saint-	2010-07-01	6,00 %	5,00 %	1,33 %
	Calixte	2014-01-01	6,50 %	5,50 %	1,45 %
		2014-07-01	6,50 %	5,50 %	1,32 %
		2015-01-01	6,75 %	5,75 %	1,37 %
		2016-01-03	7,25 %	6,25 %	1,48 %
		2017-01-03	7,50 %	6,50 %	1,54 %
Municipalité de Saint-	Employés cols blancs de	2010-05-01	6,00 %	5,00 %	1,42 %
Calixte	la Municipalité de Saint-	2010-07-01	6,00 %	5,00 %	1,33 %
	Calixte	2014-01-01	6,50 %	5,50 %	1,45 %
		2014-07-01	6,50 %	5,50 %	1,32 %
		2015-01-01	6,75 %	5,75 %	1,37 %
		2016-01-03	7,25 %	6,25 %	1,48 %
		2017-01-03	7,50 %	6,50 %	1,54 %
Municipalité de Saint-	Employés cols bleus de	2010-05-01	6,00 %	5,00 %	1,42 %
Calixte	la Municipalité de Saint-	2010-07-01	6,00 %	5,00 %	1,33 %
	Calixte	2014-01-01	6,50 %	5,50 %	1,45 %
		2014-07-01	6,50 %	5,50 %	1,32 %
		2015-01-01	6,75 %	5,75 %	1,37 %
		2016-01-03	7,25 %	6,25 %	1,48 %
		2017-01-03	7,50 %	6,50 %	1,54 %
Municipalité de Saint- Donat	Employés syndiqués de la Municipalité de Saint- Donat	2017-01-01	7,00 %	7,00 %	1,54 %



Employeur	Groupe	Entrée en vigueur	Cotisations patronales	Cotisations salariales	Rente ^{1,2}
Municipalité de Sainte-	Employés syndiqués de	2009-09-01	11,00 %	0,00 %	1,42 %
Sophie	la Municipalité de Sainte-	2010-01-01	11,50 %	0,00 %	1,49 %
•	Sophie	2010-07-01	11,50 %	0,00 %	1,39 %
		2011-01-01	12,50 %	0,00 %	1,51 %
		2012-01-01	12,50 %	1,00 %	1,63 %
		2013-01-01	13,00 %	1,50 %	1,76 %
		2014-01-01	13,50 %	2,00 %	1,88 %
		2014-07-01	13,50 %	2,58 %	1,77 %
		2015-01-01	14,00 %	2,58 %	1,82 %
		2017-01-01	14,50 %	2,58 %	1,88 %
Municipalité de Saint-	Employés syndiqués de	2016-10-02	8,00 %	7,50 %	1,70 %
Hippolyte	la municipalité de Saint- Hippolyte				
Municipalité de Saint-	Employés syndiqués de	2009-10-05	6,50 %	6,00 %	1,62 %
Joseph-du-Lac	Saint-Joseph-du-Lac	2010-01-01	7,50 %	6,00 %	1,75 %
		2010-07-01	7,50 %	6,00 %	1,63 %
		2010-09-01	7,50 %	6,96 %	1,75 %
		2014-07-01	7,50 %	6,96 %	1,59 %
		2015-01-01	7,50 %	7,50 %	1,65 %
Municipalité de Saint- Philippe	Employés syndiqués de la Municipalité de Saint- Philippe	2016-01-01	5,00 %	5,00 %	1,10 %
Municipalité de Sayabec	Employés cadres de la	2013-01-01	5,00 %	4,00 %	1,09 %
	municipalité de Sayabec	2014-07-01	5,00 %	4,92 %	1,09 %
Municipalité de Sayabec	Employés syndiqués de	2013-01-01	5,00 %	4,00 %	1,09 %
-	la municipalité de Sayabec	2014-07-01	5,00 %	4,92 %	1,09 %
Municipalité du Village	Employés cadres de	2011-01-01	6,00 %	4,00 %	1,21 %
de Pointe-Lebel	Pointe-Lebel	2014-07-01	6,00 %	5,02 %	1,21 %
Municipalité du Village	Employés syndiqués de	2011-01-01	6,00 %	4,00 %	1,21 %
de Pointe-Lebel	Pointe-Lebel	2014-07-01	6,00 %	5,02 %	1,21 %
Municipalité La Conception	Employés cadres de la Municipalité La Conception	2017-01-01	10,00 %	8,00 %	1,98 %
Municipalité La Conception	Employés syndiqués de la Municipalité La Conception	2016-08-01	9,00 %	9,00 %	1,98 %



Employeur	Groupe	Entrée en vigueur	Cotisations patronales	Cotisations salariales	Rente ^{1,2}
Municipalité Pointe-	Employés non syndiqués	2009-03-22	9,50 %	5,00 %	1,98 %
Calumet	de la Municipalité Pointe-	2009-07-01	9,50 %	5,80 %	1,98 %
	Calumet	2010-07-01	9,50 %	6,85 %	1,98 %
		2011-04-01	9,67 %	6,85 %	2,00 %
		2014-07-01	9,67 %	8,53 %	2,00 %
Municipalité Pointe-	Employés syndiqués de	2009-03-22	9,50 %	5,00 %	1,98 %
Calumet	la Municipalité Pointe-	2009-07-01	9,50 %	5,80 %	1,98 %
	Calumet	2010-07-01	9,50 %	6,85 %	1,98 %
		2011-04-01	9,67 %	6,85 %	2,00 %
		2014-07-01	9,67 %	8,53 %	2,00 %
Nova Bus St-Eustache	Employés syndiqués de	2012-09-30	0,96\$	0,00\$	9,71 \$
	production de Nova Bus	2013-07-28	1,01 \$	0,00\$	10,22 \$
	St-Eustache	2014-07-01	1,01 \$	0,00\$	9,27 \$
		2014-08-01	1,06\$	0,00\$	9,73 \$
		2015-08-01	1,13 \$	0,00\$	10,30 \$
Nova Bus St-François-du	-Employés syndiqués de	2012-11-01	0,96\$	0,00\$	9,71 \$
Lac	Nova Bus St-François-du-	2013-08-01	1,01 \$	0,00\$	10,22 \$
	Lac	2014-07-01	1,01 \$	0,00\$	9,27 \$
		2014-08-01	1,06\$	0,00\$	9,73 \$
		2015-01-01	1,06\$	0,11\$	10,72 \$
		2015-08-01	1,13 \$	0,11\$	11,35 \$
		2016-08-01	4,50 %	0,50 %	0,55 %
		2018-08-01	5,00 %	1,00 %	0,66 %
P.E. Boisvert Auto Ltée	Employés des pièces de	2013-07-01	3,50 %	0,00 %	0,42 %
	P.E. Boisvert Auto Ltée	2014-07-01	3,50 %	0,00 %	0,38 %
P.E. Boisvert Auto Ltée	Employés du service de	2013-04-01	3,50 %	0,00 %	0,42 %
	P.E. Boisvert Auto Ltée	2014-07-01	3,50 %	0,00 %	0,38 %
Parc Six Flags	Employés syndiqués de	2013-11-01	7,00 %	0,00 %	0,85 %
	Parc Six Flags	2014-07-01	7,00 %	0,00 %	0,77 %
Parti Québécois	Employés cadres du Parti	2011-01-01	3,00 %	3,00 %	0,73 %
	Québécois	2014-07-01	3,00 %	3,00 %	0,66 %
Parti Québécois	Employés syndiqués du	2011-01-01	3,00 %	3,00 %	0,73 %
	Parti Québécois	2014-07-01	3,00 %	3,00 %	0,66 %



Employeur	Groupe	Entrée en vigueur	Cotisations patronales	Cotisations salariales	Rente ^{1,2}
Permacon, division de	Employés syndiqués de	2010-09-01	0,70 \$	0,28 \$	9,88\$
Les Matériaux de	Permacon	2011-03-01	0,78 \$	0,31 \$	10,95 \$
Construction Oldcastle		2012-03-01	0,85 \$	0,34 \$	12,00 \$
Canada Inc.		2013-06-01	0,94 \$	0,37 \$	13,21 \$
		2014-03-01	0,99\$	0,40 \$	13,96\$
		2014-07-01	0,99\$	0,40 \$	12,67 \$
		2015-03-01	1,01 \$	0,40 \$	12,95 \$
		2016-03-01	1,05 \$	0,44 \$	13,68 \$
		2017-03-01	1,08 \$	0,47 \$	14,14 \$
		2018-03-01	1,10 \$	0,49 \$	14,60 \$
PF Résolu Canada inc.	Employés syndiqués de PF Résolu - Camp Vermillon	2017-01-01	4,50 %	4,50 %	0,99 %
Prelco Inc.	Employés syndiqués de	2012-08-01	3,50 %	0,00 %	0,42 %
	Prelco	2012-10-28	3,75 %	1,00 %	0,58 %
		2014-07-01	3,75 %	1,00 %	0,52 %
		2015-07-01	4,15 %	1,25 %	0,59 %
Premier Horticulture	Employés syndiqués de	2012-12-01	4,00 %	2,40 %	0,77 %
Ltée - Laboratoire	laboratoire de Premier Horticulture	2014-07-01	4,00 %	3,05 %	0,77 %
Premier Tech	Employés syndiqués de	2009-09-07	4,00 %	2,40 %	0,83 %
Technologies Ltée	Premier Tech	2010-07-01	4,00 %	2,86 %	0,83 %
	Technologies Ltée	2014-07-01	4,00 %	3,56 %	0,83 %
Prestolam inc.	Employés syndiqués de	2013-05-01	4,00 %	2,60 %	0,80 %
	Prestolam inc.	2014-07-01	4,00 %	3,27 %	0,80 %
Québec Solidaire	Employés non syndiqués de Québec Solidaire	2016-10-17	4,00 %	4,00 %	0,88 %
Rebuts solides canadiens	Employés syndiqués de	2014-01-01	2,00 %	0,26 %	0,27 %
Inc.	Rebuts solides canadiens	2014-07-01	2,00 %	0,26 %	0,25 %
	Inc.	2015-01-01	2,50 %	0,76 %	0,36 %
		2016-01-01	3,00 %	1,26 %	0,47 %
		2017-01-01	4,00 %	2,26 %	0,69 %
		2018-01-01	5,00 %	3,26 %	0,91 %



Employeur	Groupe	Entrée en vigueur	Cotisations patronales	Cotisations salariales	Rente ^{1,2}
Régime de retraite par financement salarial - FTQ	Employés du RRFS-FTQ	2016-01-01	10,92 %	7,28 %	2,00 %
RIEP Varennes Sainte-	Employés syndiqués de	2011-03-06	8,25 %	8,25 %	2,00 %
Julie Saint-Amable	RIEP Varennes Sainte- Julie Saint-Amable	2014-07-01	9,00 %	9,00 %	1,98 %
Robco Inc.	Employés syndiqués de Robco Inc.	2015-01-01	3,50 %	3,50 %	0,77 %
Rocoto Itée	Employés syndiqués de Rocoto ltée	2016-05-30	10,50 %	4,50 %	1,65 %
S. Cohen Inc.	Employés syndiqués de	2014-01-01	6,00 %	0,00 %	0,73 %
	S. Cohen	2014-02-01	3,00 %	0,00 %	0,36 %
		2014-07-01	3,00 %	0,00 %	0,33 %
Samuelsohn	Employés syndiqués de	2014-01-01	6,00 %	0,00 %	0,73 %
	Samuelsohn	2014-02-01	3,00 %	0,00 %	0,36 %
		2014-07-01	3,00 %	0,00 %	0,33 %
Schneider-Electric	Employés syndiqués de	2015-01-01	3,03 \$	0,00\$	27,75 \$
	Schneider-Electric	2015-02-01	2,03 \$	0,00 \$	18,59 \$
Silicium Québec	Employés syndiqués de	2014-01-01	10,52 %	5,00 %	1,88 %
	Silicium Québec	2014-07-01	10,52 %	6,59 %	1,88 %
		2016-01-01	11,52 %	6,68 %	2,00 %
Société de transport de	Employés de bureau de	2014-05-11	6,00 %	3,00 %	1,09 %
Lévis	la Société de transport de Lévis	2014-07-01	6,00 %	3,00 %	0,99 %
Société d'habitation et de	Employés cadres de la	2012-06-18	10,00 %	6,52 %	2,00 %
développement de Montréal	SHDM	2014-07-01	10,00 %	8,20 %	2,00 %
Société d'habitation et de	Employés cols blancs de	2012-02-26	8,00 %	6,00 %	1,69 %
développement de Montréal	la SHDM	2014-07-01	8,00 %	7,42 %	1,69 %
Société d'habitation et de	Employés cols bleus de	2012-01-29	8,00 %	8,00 %	1,94 %
développement de Montréal	la SHDM	2014-07-01	8,00 %	8,00 %	1,76 %
Société d'habitation et de	Employés non syndiqués	2012-02-26	8,00 %	6,00 %	1,69 %
développement de Montréal	de la SHDM	2014-07-01	8,00 %	7,42 %	1,69 %



Employeur	Groupe	Entrée en vigueur	Cotisations patronales	Cotisations salariales	Rente ^{1,2}
Société du Parc Jean-	Employés cols bleus du	2012-06-03	6,00 %	4,00 %	1,21 %
Drapeau	Parc Jean-Drapeau	2013-01-01	6,50 %	4,00 %	1,27 %
•	•	2014-07-01	6,50 %	4,00 %	1,15 %
		2015-01-02	7,00 %	4,00 %	1,21 %
SPHERE-QUÉBEC	Employés non syndiqués	2012-11-01	2,00 %	2,00 %	0,48 %
	de SPHERE	2014-07-01	2,20 %	2,20 %	0,48 %
SPHERE-QUÉBEC	Employés syndiqués de	2012-11-01	2,00 %	2,00 %	0,48 %
	SPHERE	2014-07-01	2,20 %	2,20 %	0,48 %
Sport Maska Inc St-	Employés syndiqués de	2009-10-05	0,45 \$	0,00\$	4,86\$
Jean-sur-Richelieu	Sport Maska St-Jean-sur-	2010-07-01	0,45 \$	0,00\$	4,54 \$
	Richelieu	2014-07-01	0,45 \$	0,00\$	4,12 \$
Sport Maska Inc St-	Employés syndiqués de	2013-01-01	3,00 %	2,00 %	0,60 %
Laurent	Sport Maska St-Laurent	2014-07-01	3,00 %	2,00 %	0,55 %
Stablex Canada Inc.	Employés syndiqués de	2013-06-01	6,00 %	1,00 %	0,85 %
	Stablex Canada Inc.	2014-01-02	7,00 %	2,00 %	1,09 %
		2014-07-01	7,00 %	2,90 %	1,09 %
		2015-01-02	8,00 %	4,10 %	1,33 %
Stella Jones	Employés syndiqués de	2013-01-27	6,00 %	4,00 %	1,21 %
	Stella Jones	2014-07-01	6,00 %	5,02 %	1,21 %
Syndicat des employé(e)s de la recherche de l'Université de Montréal	Employés syndiqués du SÉRUM	2016-06-12	5,00 %	5,00 %	1,10 %
Syndicat des Métallos	Employés syndiqués du	2008-11-01	8,00 %	5,00 %	1,76 %
local 7625	Syndicat des Métallos	2009-05-01	10,00 %	4,00 %	1,91 %
	local 7625	2009-07-01	10,00 %	4,76 %	1,91 %
		2010-05-01	12,00 %	2,76 %	1,91 %
		2010-07-01	12,00 %	3,78 %	1,91 %
		2011-05-01	14,00 %	1,78 %	1,91 %
		2012-05-01	15,78 %	0,00 %	1,91 %
		2014-07-01	17,38 %	0,00 %	1,91 %
Syndicat des Métallos	Officiers libérés du	2008-11-01	8,00 %	1,00 %	1,22 %
local 7625	Syndicat des Métallos	2009-07-01	8,00 %	1,39 %	1,22 %
	local 7625	2010-01-01	15,45 %	0,00 %	2,00 %
		2010-07-01	16,52 %	0,00 %	2,00 %
		2010-07-01	10,52 /0	0,00 /0	2,00 /0



Employeur	Groupe	Entrée en vigueur	Cotisations patronales	Cotisations salariales	Rente ^{1,2}
Syndicat des Métallos	Employés syndiqués du	2016-06-01	1,59 \$	0,29 \$	17,22 \$
Local 8922	Syndicat des Métallos	2017-01-01	1,74 \$	0,29 \$	18,59 \$
	local 8922	2018-01-01	1,88 \$	0,29 \$	19,87 \$
		2019-01-01	2,03 \$	0,29 \$	21,24 \$
		2020-01-01	2,17 \$	0,29 \$	22,53 \$
Syndicat des spécialistes	Employés syndiqués du	2009-09-01	8,00 %	5,00 %	1,68 %
et professionnels d'Hydro	-SSPHQ, section locale	2010-01-01	8,15 %	5,15 %	1,72 %
Québec, section locale	4250 SCFP-FTQ	2010-07-01	8,15 %	5,15 %	1,61 %
4250 SCFP-FTQ		2011-01-01	8,30 %	5,30 %	1,65 %
		2012-01-01	8,45 %	5,45 %	1,68 %
		2013-01-01	8,60 %	5,60 %	1,72 %
		2014-01-01	8,75 %	5,75 %	1,76 %
		2014-07-01	9,60 %	6,40 %	1,76 %
Tafisa Canada Inc.	Employés syndiqués de	2008-09-28	5,00 %	3,00 %	1,09 %
	Tafisa	2009-07-01	5,00 %	3,00 %	1,04 %
		2010-07-01	5,00 %	3,00 %	0,97 %
		2012-11-10	5,50 %	3,00 %	1,03 %
		2013-04-07	5,50 %	5,50 %	1,33 %
		2014-07-01	5,50 %	5,50 %	1,21 %
Teamsters Local 1791	Employés non syndiqués Teamsters Local 1791	2015-07-05	6,10 \$	0,00 \$	55,86\$
Teamsters Local 1791	Employés syndiqués de Teamsters Local 1791	2015-07-05	6,10 \$	0,00 \$	55,86 \$
Terminal et Cable TC	Employés de bureau de	2009-03-16	0,35 \$	0,25 \$	6,80 \$
Inc.	Terminal et Cable TC	2009-07-01	0,35 \$	0,28 \$	6,80 \$
	Inc.	2010-07-01	0,35 \$	0,32 \$	6,80\$
		2013-03-19	0,45 \$	0,32 \$	7,77 \$
		2014-07-01	0,45 \$	0,40 \$	7,77 \$
Terminal et Cable TC	Employés d'usine de	2013-01-01	0,35 \$	0,00 \$	3,53 \$
Inc.	Terminal et Cable TC	2014-07-01	0,35 \$	0,00 \$	3,21 \$
	Inc.	2015-10-18	0,45 \$	0,25 \$	6,41 \$
Thunder Bay Fashion	Employés syndiqués de	2014-01-01	6,00 %	0,00 %	0,73 %
	Thunder Bay Fashion	2014-02-01	3,00 %	0,00 %	0,36 %
		2014-07-01	3,00 %	0,00 %	0,33 %
Tremcar	Employés syndiqués de Tremcar	2016-07-04	1,50 %	1,00 %	0,27 %



Employeur	Groupe	Entrée en vigueur	Cotisations patronales	Cotisations salariales	Rente ^{1,2}
Uniboard Canada inc	Employés syndiqués	2013-07-01	7,70 %	6,00 %	1,66 %
Division Mont-Laurier	d'Uniboard - Mont-	2014-07-01	7,70 %	6,00 %	1,51 %
	Laurier	2016-01-03	7,80 %	6,00 %	1,52 %
		2017-07-01	7,20 %	6,50 %	1,51 %
Uniboard Canada inc Division Sayabec	Employés de bureau syndiqués d'Uniboard - Sayabec	2017-07-01	7,20 %	7,20 %	1,58 %
Uniboard Canada inc	Employés syndiqués	2011-01-02	4,25 %	4,01 %	1,00 %
Division Sayabec	d'Uniboard - Sayabec	2014-07-01	4,25 %	4,25 %	0,93 %
		2017-07-01	7,20 %	7,20 %	1,58 %
Uniboard Canada inc	Employés syndiqués	2013-07-01	7,70 %	6,00 %	1,66 %
Division Sayabec	d'Uniboard - Sayabec	2014-07-01	7,70 %	7,40 %	1,66 %
	(anciens)	2016-01-03	7,80 %	7,40 %	1,67 %
		2017-07-01	7,20 %	7,20 %	1,58 %
Uniboard Canada inc	Employés syndiqués	2010-09-01	4,25 %	4,01 %	1,00 %
Division Val d'Or	d'Uniboard - Unires	2014-07-01	4,25 %	4,01 %	0,91 %
Uniboard Canada inc	Employés syndiqués	2013-07-01	7,70 %	6,00 %	1,66 %
Division Val d'Or	d'Uniboard - Unires	2014-07-01	7,70 %	6,00 %	1,51 %
	(anciens)	2016-01-03	7,80 %	6,00 %	1,52 %
Uniboard Canada inc	Employés syndiqués	2010-09-01	4,25 %	4,01 %	1,00 %
Division Val d'Or	d'Uniboard - Val d'Or	2014-07-01	4,25 %	4,01 %	0,91 %
		2017-07-01	7,20 %	6,50 %	1,51 %
Uniboard Canada inc	Employés syndiqués	2013-07-01	7,70 %	6,00 %	1,66 %
Division Val d'Or	d'Uniboard - Val d'Or	2014-07-01	7,70 %	6,00 %	1,51 %
	(anciens)	2016-01-03	7,80 %	6,00 %	1,52 %
		2017-07-01	7,20 %	6,50 %	1,51 %
Unifor local 4511	Employés non syndiqués du local 4511 d'UNIFOR	2016-01-01	3,50 %	1,00 %	0,49 %
Unifor section locale 299	Employés non syndiqués	2008-06-01	1,50 \$	1,00 \$	28,37 \$
	de Unifor section locale	2009-07-01	1,50 \$	1,13 \$	28,37 \$
	299	2010-03-01	2,25 \$	1,50 \$	40,45 \$
		2010-07-01	2,25 \$	1,76\$	40,45 \$
		2014-07-01	2,25 \$	2,17 \$	40,45 \$



Employeur	Groupe	Entrée en vigueur	Cotisations patronales	Cotisations salariales	Rente ^{1,2}
Unifor section locale 299	Employés syndiqués de	2008-06-01	1,00 \$	0,68\$	19,01 \$
	Unifor section locale 299	2009-07-01	1,00 \$	0,76\$	19,01 \$
		2010-07-01	1,00 \$	0,88\$	19,01 \$
		2012-06-01	1,88 \$	0,00\$	19,01\$
		2012-10-01	1,88 \$	0,62 \$	25,22 \$
		2014-07-01	1,88 \$	0,87 \$	25,22\$
Union des opérateurs de	Employés de bureau de	2011-01-01	2,76 \$	0,00\$	27,86 \$
machinerie lourde Local	l'Union des opérateurs de	2011-06-01	2,83 \$	0,00\$	28,50 \$
791 FTQ	machinerie lourde Local	2012-06-01	2,89 \$	0,00\$	29,15 \$
	791 FTQ	2013-07-28	2,95 \$	0,00\$	29,79 \$
		2014-06-01	3,02 \$	0,00\$	30,43 \$
		2014-07-01	3,02 \$	0,00\$	27,62 \$
		2015-06-01	3,08 \$	0,00\$	28,20 \$
		2016-06-01	3,14 \$	0,00\$	28,78 \$
Union des opérateurs de machinerie lourde Local 791 FTQ	Employés non syndiqués du Local 791	2015-07-05	6,00 %	0,00 %	0,66 %
Vêtements Golden Brand	Employés syndiqués de	2014-01-01	6,00 %	0,00 %	0,73 %
	Vêtements Golden Brand	2014-02-01	3,00 %	0,00 %	0,36 %
		2014-07-01	3,00 %	0,00 %	0,33 %
Vêtements Paragon	Employés syndiqués de	2014-01-01	6,00 %	0,00 %	0,73 %
	Vêtements Paragon	2014-02-01	3,00 %	0,00 %	0,36 %
		2014-07-01	3,00 %	0,00 %	0,33 %
Vêtements S&F Ltée	Employés syndiqués de	2014-01-01	6,00 %	0,00 %	0,73 %
	S&F	2014-02-01	3,00 %	0,00 %	0,36 %
		2014-07-01	3,00 %	0,00 %	0,33 %
Ville d'Acton Vale	Employés syndiqués de	2013-03-01	7,00 %	5,00 %	1,45 %
	la Ville d'Acton Vale	2014-07-01	7,00 %	6,22 %	1,45 %
Ville de Beauharnois	Employés cols blancs de	2013-09-29	7,00 %	5,25 %	1,48 %
	la Ville de Beauharnois	2014-01-02	7,50 %	5,75 %	1,60 %
		2014-07-01	7,50 %	7,06 %	1,60 %
		2015-01-02	7,50 %	7,50 %	1,65 %
Ville de Beauharnois	Employés cols bleus de	2013-09-29	7,00 %	5,25 %	1,48 %
	la Ville de Beauharnois	2014-01-02	7,50 %	5,75 %	1,60 %
		2014-07-01	7,50 %	7,06 %	1,60 %
		2015-01-02	7,50 %	7,50 %	1,65 %



Employeur	Groupe	Entrée en vigueur	Cotisations patronales	Cotisations salariales	Rente ^{1,2}
Ville de Beauharnois	Pompiers de la Ville de	2014-10-01	1,50 %	1,50 %	0,33 %
	Beauharnois	2015-01-02	3,00 %	3,00 %	0,66 %
		2016-01-02	4,50 %	4,50 %	0,99 %
		2017-01-02	6,00 %	6,00 %	1,32 %
		2018-01-01	7,50 %	7,50 %	1,65 %
Ville de Blainville	Pompiers de la Ville de	2015-01-01 ³	2,00 %	2,00 %	0,34 %
	Blainville	$2016-01-01^3$	3,00 %	3,00 %	0,50 %
		$2017-01-01^3$	4,00 %	4,00 %	0,67 %
		$2019-01-01^3$	9,00 %	9,00 %	1,51 %
Ville de Charlemagne	Employés cadres de la	2012-05-01	8,00 %	6,00 %	1,69 %
	Ville de Charlemagne	2013-01-02	9,00 %	6,00 %	1,82 %
		2014-07-01	9,00 %	7,56 %	1,82 %
		2015-01-02	9,94 %	6,62 %	1,82 %
Ville de Charlemagne	Employés cols blancs de	2012-05-01	8,00 %	6,00 %	1,69 %
	la Ville de Charlemagne	2013-01-02	9,00 %	6,00 %	1,82 %
		2014-07-01	9,00 %	7,56 %	1,82 %
		2015-04-01	9,94 %	6,62 %	1,82 %
Ville de Charlemagne	Employés cols bleus de	2012-05-01	8,00 %	6,00 %	1,69 %
	la Ville de Charlemagne	2013-01-02	9,00 %	6,00 %	1,82 %
		2014-07-01	9,00 %	7,56 %	1,82 %
		2015-04-01	9,94 %	6,62 %	1,82 %
Ville de La Malbaie	Employés syndiqués de	2013-01-01	7,00 %	7,00 %	1,69 %
	la Ville de La Malbaie	2014-07-01	7,00 %	7,00 %	1,54 %
Ville de Lavaltrie	Employés cadres de la	2009-03-01	7,20 %	4,80 %	1,63 %
	Ville de Lavaltrie	2009-07-01	7,20 %	5,42 %	1,63 %
		2010-07-01	7,20 %	5,42 %	1,53 %
		2012-01-02	7,45 %	5,42 %	1,56 %
		2013-01-02	7,70 %	5,42 %	1,59 %
		2014-01-01	7,95 %	5,42 %	1,62 %
		2014-07-01	7,95 %	6,79 %	1,62 %
		2015-01-01	8,20 %	6,82 %	1,65 %
		2016-01-01	8,45 %	6,82 %	1,68 %
		2017-01-03	8,70 %	7,82 %	1,82 %
		2018-01-01	8,95 %	7,82 %	1,84 %
		2019-01-01	9,20 %	7,82 %	1,87 %



Employeur	Groupe	Entrée en vigueur	Cotisations patronales	Cotisations salariales	Rente ^{1,2}
Ville de Lavaltrie	Employés syndiqués de	2009-03-01	7,20 %	4,80 %	1,63 %
	la Ville de Lavaltrie	2009-07-01	7,20 %	5,42 %	1,63 %
		2010-07-01	7,20 %	5,42 %	1,53 %
		2010-10-26	7,20 %	6,30 %	1,63 %
		2012-01-02	7,45 %	6,30 %	1,66 %
		2013-01-02	7,70 %	6,30 %	1,69 %
		2014-01-01	7,95 %	6,30 %	1,73 %
		2014-07-01	7,95 %	7,79 %	1,73 %
		2015-01-01	8,20 %	7,82 %	1,76 %
		2016-01-01	8,45 %	7,82 %	1,79 %
		2017-01-03	8,70 %	7,82 %	1,82 %
		2018-01-01	8,95 %	7,82 %	1,84 %
		2019-01-01	9,20 %	7,82 %	1,87 %
Ville de Lorraine	Employés cols bleus de la Ville de Lorraine	2017-01-01	8,50 %	7,50 %	1,76 %
Ville de Mont-Saint- Hilaire	Employés syndiqués de la Ville de Mont-Saint- Hilaire	2017-01-01	9,00 %	9,00 %	1,98 %
Ville de Pohénégamook	Employés syndiqués de	2013-06-02	5,00 %	5,00 %	1,21 %
, me de l'enenegameen	la Ville de	2014-07-01	5,00 %	5,00 %	1,10 %
	Pohénégamook		- ,	- ,	,
Ville de Rivière-Rouge	Employés cadres de	2010-01-03	7,50 %	6,50 %	1,81 %
	Rivière-Rouge	2010-07-01	7,50 %	6,50 %	1,69 %
		2014-07-01	7,50 %	7,50 %	1,65 %
Ville de Rivière-Rouge	Employés syndiqués de	2009-08-30	7,50 %	4,50 %	1,55 %
	Rivière-Rouge	2010-07-01	7,50 %	5,30 %	1,55 %
		2014-07-01	7,50 %	6,60 %	1,55 %
Ville de Saint-Colomban	Employés syndiqués de la Ville de Saint- Colomban	2016-03-20	6,50 %	6,50 %	1,43 %
Ville de Sainte-Adèle	Pompiers de la Ville de Sainte-Adèle	2017-01-01	1,00 %	1,00 %	0,22 %
Ville de Saint-Sauveur	Employés syndiqués de	2016-01-04	1,27 \$	0,75 \$	18,52 \$
	la Ville de Saint-Sauveur	2016-07-01	1,29 \$	0,76\$	18,84 \$
Ville de St-Eustache	Pompiers de la Ville de	2015-01-01	5,00 %	5,00 %	1,10 %
	St-Eustache	2017-01-01	7,00 %	7,00 %	1,54 %
		2019-01-01	9,00 %	9,00 %	1,98 %



Employeur	Groupe	Entrée en vigueur	Cotisations patronales	Cotisations salariales	Rente ^{1,2}
Ville de Sutton	Employés syndiqués de la Ville de Sutton	2014-01-01 2014-07-01	5,00 % 5,00 %	5,00 % 5,00 %	1,21 % 1,10 %
Woodland Toyota	Employés syndiqués de Woodland Toyota	2013-11-01 2014-07-01	3,50 % 3,50 %	0,00 % 0,00 %	0,42 % 0,38 %

¹La rente en \$ est la rente mensuelle par 1000 heures cotisables ² Sauf mention contraire, l'âge de retraite sans réduction est de 65 ans ³ L'âge de retraite sans réduction pour ces rentes est de 60 ans ⁴ L'âge de retraite sans réduction pour ces rentes est de 63 ans